REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU CENTRE
****
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU
****
COMMUNE DE NITOUKOU

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
CENTER REGION
****
MBAM ET INOUBOU DIVISION
****
NITOUKOU COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DU MBAM (AFEDEM)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE i
RESUMÉ EXÉCUTIF ii
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS iii
LISTE DES TABLEAUX iv
LISTE DES FIGURES v
LISTE DES PHOTOS vi
INTRODUCTION GÉNÉRALE 7
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 9
I.1 Plan d'échantillonnage ..... **Erreur ! Signet non défini.**
I.2 Réalisation proprement dite de l'enquête ..... **Erreur ! Signet non défini.**
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU 14
II.1 Présentation de la commune 14
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 18
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles ..... **Erreur ! Signet non défini.**
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 21
III.1 Description de la population enquêtée 21
III.2 Approvisionnement en eau potable 22
III.3 Services de santé 33
III.4 Services de l'éducation 38
III.5 Fourniture des services communaux 46
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 52
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 53
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard 56
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 60
ANNEXES 61
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 61
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 62
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements 84

PRÉFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) renvoie au processus qui vise à renforcer les performances des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique permet également d'emmener les Elus et les organes de gestion des collectivités locales que nous sommes à rendre compte de nos actions de développement sur le terrain.

La démocratie avance à grands pas et les exigences des citoyens aussi. Au-delà du vote périodique, la tendance est à un engagement réel et une participation à la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques. Les acteurs de développement de la Commune de **Nitoukou**, à toutes les échelles, ont le devoir de rendre compte et nos populations celui de contribuer et d'exiger les résultats. Les Etats et les grands bailleurs de fonds semblent s'accommoder de ces principes et en font même la promotion.

Le concept de Contrôle Citoyen de l'Action Publique est largement supporté par la Banque Mondiale et les méthodes participatives offrent des outils concrets pour l'expérimentation de ce concept. C'est ainsi que la Commune avec l'accompagnement du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) et l'Institut National de la Statistique (INS) a initié le projet Scorecard. Cette expérience comme tant d'autre montre que l'enjeu est de restaurer la confiance des populations vis-à-vis des actions publiques et d'instaurer un dialogue politique formel entre les différents acteurs du développement. D'année en année, nous construisons des infrastructures sur le terrain sans toutefois avoir le temps matériel pour suivre et évaluer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires. Le comité de suivi des changements qui a été mis en place à l'issu de ce processus du Scorecard nous sera d'un grand apport.

L'Exécutif Communal remercie le Programme Nationale de Développement Participatif et l'Institut National de la Statistique qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espérer que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les populations pour avoir accueillis chaleureusement les enquêteurs au sein des ménages et d'avoir participé activement dans ce processus. Il vous souhaite enfin une bonne lecture du présent rapport.

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) peut être défini comme toute action de la part des citoyens ou des organisations de la société civile qui vise à : (i) Apprécier la pertinence des projets/ programmes et des moyens qui y sont affectés ; (ii) Réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés ; (iii) Compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Le Contrôle Citoyen a pour but de : (i) Accroitre l'efficacité de l'action publique à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques ; (ii) Renforcer les moyens d'action en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés. Bien que le CCAP puisse s'effectuer sur plusieurs axes, l'axe retenu ici a été le « Scorecard » ou «évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et services publics dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux ».

La méthode par tirage stratifié à deux degrés à partir de la liste des ménages de la commune figurant dans les Zones de Dénombrement (ZD) a été préconisée. Pour se faire, quatre facteurs ont été pris en compte dans la taille et l'allocation de l'échantillon à savoir (i) la précision, (ii) le nombre de domaines, (iii) les indicateurs clés, (iv) le budget et (v) la qualité des données ce qui a abouti à échantillon de 320 ménages. Le questionnaire utilisé comportait en plus de la section d'identification de l'enquêté, quatre (04) sections principales correspondant aux secteurs ciblés pour l'évaluation des services fournis dans les secteurs ciblés à savoir ; l'eau potable, les services de santé, l'éducation et les services communaux**.**

La collecte des informations a été réalisée à travers l'organisation des séances de travail réunissant les acteurs ciblés et, ainsi que des descentes de terrain manifestées par ; *(i)* les Entretiens semi-dirigés Au total, 321 ménages ont été effectivement enquêtés, soit un taux de couverture de l'échantillon de 100..3%. L'ensemble des préoccupations collationnées a été synthétisé dans des tableaux afin de permettre l'analyse de toutes les données et informations collectées, avec un accent particulier sur l'environnement en équipements ; l'accessibilité, l'utilisation, l'entretien et maintenance, la satisfaction des besoins exprimés, les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu etc.

L'étape d'analyse a permis de constater que sur le plan de l'hydraulique, 36,2% des ménages se disent non satisfaits des services fournis dans ce secteur. Sur le plan de la Santé, 78,9% des ménages enquêtés disent avoir recours à la formation sanitaire la plus proche. Sur le plan de l'Education, la grande majorité des enquêtés reconnaissent l'existence au sein de la Commune des formations d'enseignement primaire (96,9%), maternelle (97%) et secondaire (79,3%) Le temps moyen mis pour se rendre est de 27,2 pour les écoles secondaires, il se situe à 25,9 minutes pour le cycle maternel et à 25,4 minutes pour le primaire. Enfin, les services communaux. Il apparaît de prime abord que peu de gens sollicitent les services de la Commune, même si l'établissement des actes de naissance et la certification des documents officiels tiennent le haut du pavé à respectivement 16% et 14% des enquêtés. Le taux de non satisfaction est de 46,09%.

Nonobstant, les ménages de la commune se proposent de contribuer activement à l'amélioration du service rendu et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels disfonctionnements constatés sur les infrastructures socio collectives**.** qui sont des leitmotivs de l'action gouvernementale. Ce à travers la mise en œuvre des actions de développement social notamment ; l'entretien et maintenance des équipements, la réhabilitation/construction des infrastructures.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AIMF	:	Association Internationale des Maires Francophones
APED	:	Action Pour l'Environnement et le Développement
APEE	:	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
BIP	:	Budget d'Investissement Public
CAMWATER	:	*Cameroon Water*
CC	:	Comité de Concertation
CCAP	:	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CEFAM	:	Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CES	:	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC	:	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	:	Centre Médical d'Arrondissement
COGES	:	Comité de Gestion
CSI	:	Centre de Santé Intégré
CTD	:	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVUC	:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DCTD	:	Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	:	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EC-ECAM 4	:	Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
FEICOM	:	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal
INS	:	Institut National de la Statistique
MINATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDEVEL	:	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
ODD	:	Objectif de Développement Durable
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PACDDU	:	Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain
PADDL	:	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PCD	:	Plan Communal de Développement
PNDP	:	Programme National de Développement participatif
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UFA	:	Unités Forestières d'Aménagement
UPE	:	Unité Primaire d'Echantillonnage
ZD	:	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Bilan de la collecte des données dans la commune de NITOUKOU……
Tableau 2.1	Evolution de quelques Indicateurs Démographiques de Base Entre 2013 et 2021
Tableau 3.1	Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES……
Tableau 3.2	Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source……..
Tableau 3.3	Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction……...
Tableau 3.3	Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction……..
Tableau 3.4	Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable……...
Tableau 3.5	Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins……...
Tableau 3.6	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle ……
Tableau 3.7	Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence……..

LISTE DES FIGURES

LISTE DES PHOTOS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Indicateur du niveau d'enracinement de la culture démocratique d'un pays, la décentralisation rend effective la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Elle est porteuse de réels espoirs d'un développement durable. Au Cameroun, le processus de décentralisation est en cours. L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler, à cet effet que, c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala.

Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers la mise en place d'autres Communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun.

L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement durable en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs problèmes.

Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise l'amélioration de la qualité des services dans les secteurs à travers une appréciation des services rendus par l'investissement public par les populations. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reponting Cards » dit Scorecard.

Le présent rapport qui donne les résultats du Scorecard est divisé en six parties. Il a débuté par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente la synthèse méthodologique de l'enquête, tandis que le Chapitre II aborde la présentation de la Commune, l'offre publique de Biens et Services en contexte de décentralisation et l'analyse de cette offre de Biens et Services dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre III présente les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 15 villages de la commune de Nitoukou La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 326 ménages dans la Commune de Nitoukpu. Cette enquête s'appuie sur 07 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 34 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages son0t numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Do

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 16 au 20 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Nitoukou

N°	Grappe	Localities(Villages/Quartiers)	Nbre ménages equates	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents
1.	397	Nitoukou	85	1	0	1
2.	398	Nenassel	34	1	0	1
3.	399	Ekondj I, Ekondj II, Ekondj III, Ekondj IV	32	0	0	0
4.	400	Ilobi, Ndokeyap	28	0	0	0
5.	401	Nekom I, Nekom II,	47	0	0	0
6.	402	Neboya, Ndema, Etong,	54	0	0	0
7.	403	Ndikibil , Ndougbissoung	41	0	0	0
Total	**7**		**321**	**2**	0	**2**

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'OSCAFEDEM, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : L'OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU

II.1 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

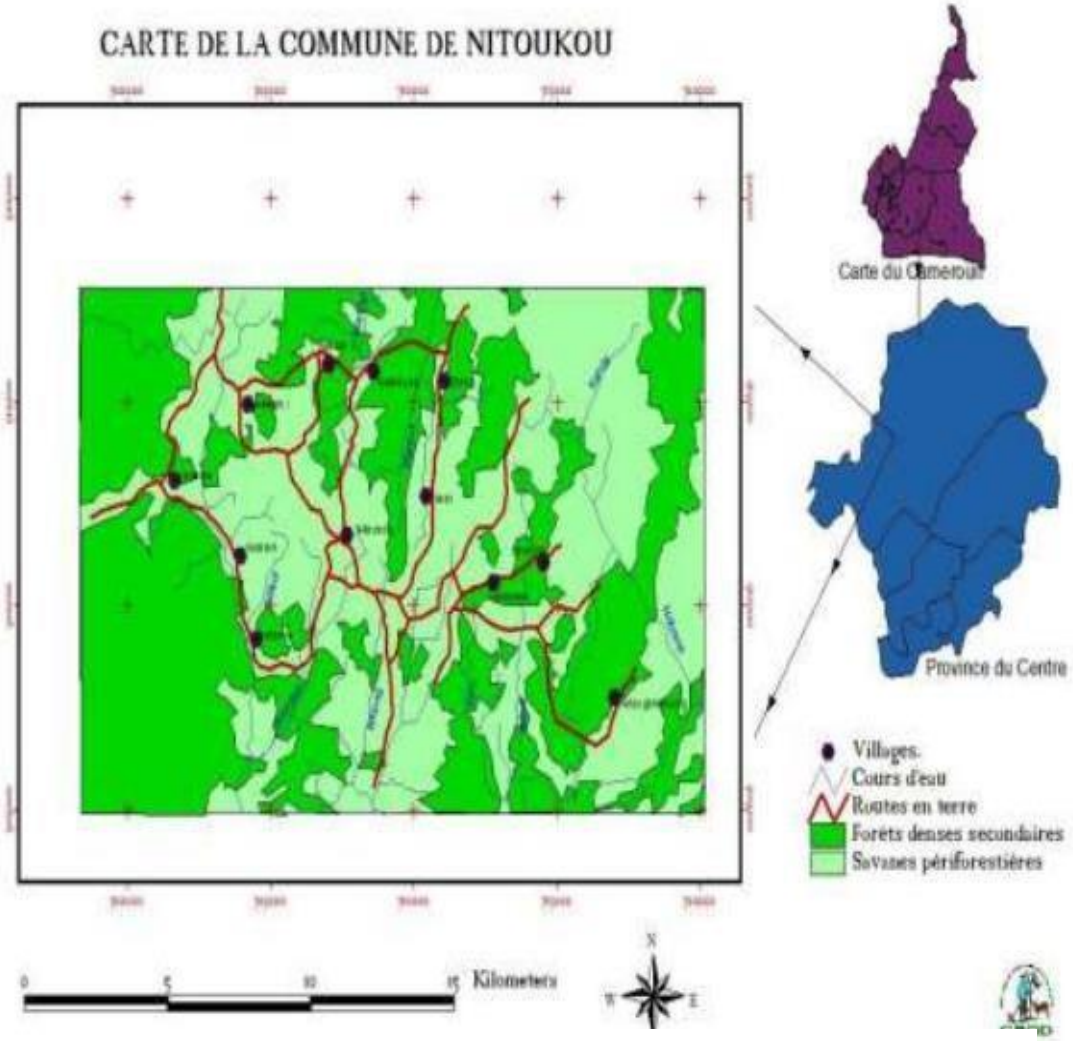

Source : PCD de la Commune de Nitoukou 2013

II.1.1 Situation administrative et historique

La Commune de **Nitoukou** a été créée par le décret **N°2010/198** du **16 juin 2010** et couvre l'actuel Arrondissement du même nom, administré par un Sous-préfet. Le décret **N°78/485** du **09/11/1978** fixe leurs attributions, les consacrant comme représentant du Chef de l'Etat dans leur unité de compétence et responsable de l'ordre public en collaboration avec la brigade de gendarmerie.

II.1.2 Situation démographique

Le Commune de Nitoukou compte plusieurs ethnies dont un principal groupe sociologique à savoir les Banen considéré comme autochtones. Au dernier **RGPH** de **2005** la zone d'étude comptait une population estimée **à 4.831** âmes contre **12 000** âmes affichées suivant les résultats de divers diagnostics participatifs élaborés entre 2008 et 2013 dans les 15 villages. La structure par sexe est quelque peu déséquilibrée en faveur des hommes. Ces dernières représentent près de **49.2%** de la population soit, un effectif total de **2 379** femmes contre **2 452** hommes soit, un rapport de masculinité de **95.96%**.

De même, sa répartition par strate de résidence et par sexe présente des inégalités dont **1 310 âmes** sont urbains soit **885 hommes** et **626 femmes** contre **3521** ruraux soit, **1 768 hommes** et **1 753 femmes**.

Des estimations basées sur un taux de croissance annuel moyen de **2,8%** (**RGPH** de **2005)** permettent de faire dans de tableau 1.2 qui suit une projection démographique.

Tableau 1.2 : Evolution de quelques Indicateurs démographiques de base entre **2005** et **2021 :**

INDICATEURS	e 2005			p 2021		
Population	Urbane	Rurale	**Total**	Urbane	Rurale	**Total**
- Masculine	884 6	1 768	2 452	1 048	2 560	3 482
- Féminine	626	1 753	2 379	959	2 538	3 378
Total	**1310**	**3521**	**4831**	**2 007**	**5 098**	**6 860**
Densité de population au Km2			**0,02**	**0,01**	**0,02**	**0,03**
Croissance annuelle (%)			**2.8**	**2.8**	**2.8**	**2.8**
Rapport de masculinité			**95.93**	**95.94**	**95.95**	**95.96**
Structure de la population par groupes d'âge (%)						
- 0 à 14 ans			**43,2**	**43,2**	**43,2**	**36,8**
- 15 à 24 ans			**25,9**	**25,9**	**25,9**	**29.5**
- 25 à 59 ans			**29**	**29**	**29**	**31,8**
- 60 ans et plus			**1,9**	**1,9**	**1,9**	**1,9**

Source : e = estimation RGPH2005et p = projection OSC

Du tableau 1.2 ci-dessus il se dégage que, de **2005** à **2021** la projection de la population de la commune de Nitoukou est passée de **4 831 habitants** en **2005**, à **6 860 habitants** en **2021** dont, **2 007** urbains contre **5 098** ruraux. Il se dégage que l'effectif de la population de la commune a été multiplié par **1.5** entre **2005** et **2021** mettant en évidence un dynamisme assez fort

Graphiqu 2.1: Repatition de la population residante par grroupes d'age

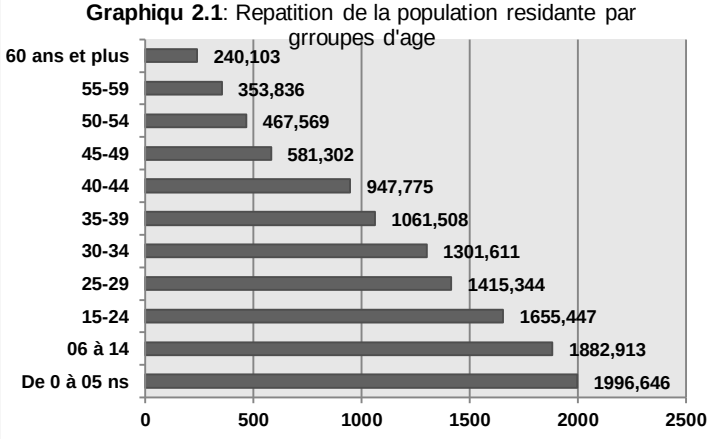

Selon le sexe on dénombre en **2005,** 2452 hommes dont, 885 urbains et 1 768 ruraux contre 2 379 femmes. Ainsi, il y a un peu plus d'hommes que de femmes dans la commune soit, un taux de masculinité de **96.96%.**

Selon le milieu de résidence il ressort du tableau ci haut que, la population de la commune est plus concentrée en milieu rural qu'urbain.

La pyramide des âges de la population de la commune (graphique 1.2 ci-haut) a certes une base très large (forte fécondité), cependant elle porte les marques d'un déficit de population dans la classe d'âge actif, de suite d'une forte émigration des jeunes adultes vers les zones plus urbanisées. Aux âges avancés, on note une plus forte présence des personnes âgées. L'âge médian se situe à **17 ans**.

Des statistiques du graphique 1.2 et du tableau 1.2 il ressort que, la structure par groupe d'âge de cette population est marquée par la prépondérance des enfants âgés de moins de **15 ans**. Ils représentent **42.2%** de la population totale. De plus, le poids démographique des personnes âgées est encore relativement mode soit **1.9%**.

.

II.1.3 Situation géographique

La Commune de **Nitoukou** s'étend sur une superficie d'environ **854 km².** Elle compte 15 villages ou chefferies de 3e degré à savoir : *Nitoukou, Nenassel, Ekondj I, Ekondj II, Ekondj III, Ekondj IV, Ilobi, Ndokeyap, Nekom I, Nekom II, Neboya, Ndema, Etong, Ndikibil et Ndougbissoung* qui aujourd'hui constituent le territoire communal définit par le décret présidentiel.

La zone d'étude est sous l'effet du climat équatorial de type guinéen, avec des températures varient de **20°C entre Juillet-Août et 30°C entre Janvier-Février**. La pluviométrie moyenne annuelle au cours de l'année **2008** fait état de **117 jours de pluies** pour un total de **1816.1mm** de précipitations. Du Graphe 2.2, il vient que le climat de la zone est caractérisé par l'alternance de saisons pluvieuses et de saisons pluvieuses sèches à savoir :

Graphique 2.3: : Diagramme ombro thermique

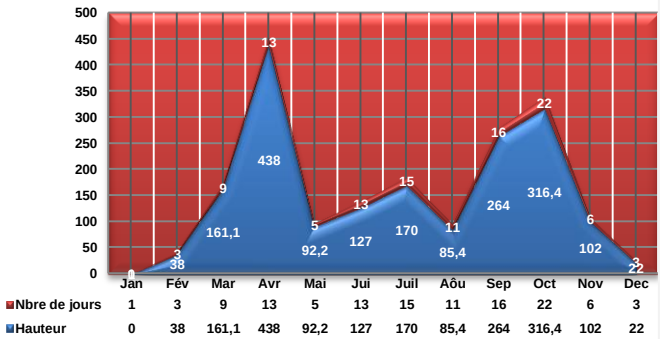

Sources : MINADER/DESA/AGR-STAT N°16 et analyse de l'OSC

- La petite saison des pluies de mi-mars à Juin ;
- La petite saison sèche de Juin à mi-août ;
- La grande saison des pluies de mi-août à mi-novembre ;
- La grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars.

La pénéplanation est assez diversifiée car, par endroit l'on retrouve les plaines, les vallées et les collines (*Tiatak, Belangne, Akong, Ipoli* etc.) avec des pentes comprises entre 0 et 5% traduisant une faible sensibilité à l'érosion. L'altitude moyenne se situe à 900 m.

Le réseau hydrographique est très peu dense, essentiellement constitué de petites rivières à régime permanent ou saisonnier au rang desquels ; *Nebol, Lebomo, Kovo, Manoui, Nouel, L'uem, Nasyo, Nelongo*.

Les sols quant à eux sont majoritairement :

- ☞ latéritiques, rencontrés sur ;
- ▪ le filent des collines,
- ▪ les plaines et,
- ▪ les plateaux.
- ☞ les sols hydro morphes rencontrés dans les bas-fonds marécageux
- ☞ les sols ferralitiques c'est-à-dire de valeur agricole médiocre.

S'agissant de la biodiversité floristique, cette dernière reflète la nature des sols et contribue en même temps à leur formation. Ainsi ;

☞ *Les forêts secondaires et forêts-galeries rencontrées particulièrement à Ilobi, Ndokeyap et Nekom I, grâce à leur apport en matières organiques protègent le sol contre les variations de température et le ruissellement des eaux. Cette zone présente une variété des sols dont certains particulièrement fertiles notamment les alluvions des vallées et les pentes de Neboya, Ndema et Etong.*

☞ *Les savanes plus ou moins arbustives, dominantes de Neboya, Ndema, Etong n'offrent qu'une faible protection contre la sécheresse et le ruissellement des eaux de pluies, d'où des sols moins riches. Ces sols possèdent peu d'intérêt agronomique ou de valeur agricole faible.*

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La population de la zone d'étude est caractérisée par sa diversité ethnique du fait de sa situation des différentes vagues de peuplement. Les autochtones sont essentiellement issus des tribus Banens qui représentent environ 98% de la population et sont reparties sur l'espace communal. Les halogènes qui représentent en moyenne 2% de la population résidente, appartiennent aux tribus Bamilékés, Anglophones etc. Ces derniers vivent principalement dans les villages/quartiers de l'espace urbain. Ce brassage des populations d'origines diverses fait que les langues de communication utilisées sont le PIDGIN ENGLISH et le FRANÇAIS, chacune des tribus ayant sa propre langue vernaculaire.

La vie sociale est marquée par une forte présence des traditions. Néanmoins, on note une existence des églises chrétiennes catholiques et apostoliques dont la présence remonte à la fin du 19ème siècle.

Le pouvoir traditionnel est exercé par les chefs traditionnels assistés de conseillers. Ils assurent la fonction de représentant de l'autorité administrative. Leur avis est primordial dans la réalisation de tout projet.

La vie dans la Commune de **Nitoukou** est caractérisée par un contexte de pauvreté. L'image la plus frappante est celle d'habitations misérables dans des villages isolés où les infrastructures socio-sanitaires de base sont rares. Les populations vivent d'une économie de subsistance essentiellement primaire, à prédominance agricole. En plus il faut ajouter le petit élevage domestique la chasse et la récolte des PFNL qui sont florissant. L'artisanat, le petit commerce des PFNL et le sciage sauvage du bois viennent au second rang. Les autres secteurs (élevage, agro-industrie, tourisme) sont embryonnaires.

En effet, l'agriculture joue un rôle de premier plan dans l'économie locale car, elle génère des revenus, garantit l'autosuffisance alimentaire, représente une source d'emplois pour la population estimée à **15 087 amés en 2021** et dont **88%** est rurale. Les productions agricoles s'appréhendent essentiellement en deux grands ensembles: les cultures d'exportation ou de rente et les cultures vivrières.

L'élevage domestique constitué essentiellement de petits ruminants, porcs et volaille, est pratiqué de manière extensive/traditionnelle dans les **15 villages** d'attache. Ces animaux sont laissés en divagation, avec pour corollaires ; la destruction des cultures dans les jardins de case et l'insalubrité dans les villages. Cependant, l'activité constitue une source de protéines toujours disponible et une garantie de revenus pour les populations.

La zone de Nitoukou dispose de mosaïques forestières et par cette caractéristique, elle abrite une faune cynégétique très diversifiée et abondante. Cette faune joue un rôle crucial dans l'économie locale et l'alimentation en protéines animales des populations.

Les produits halieutiques occupent après la chasse, une place de choix dans l'approvisionnement des ménages en protéines animales. La pêche constitue la deuxième activité lucrative pour les populations des villages riverains des cours d'eau ; *Nebol, Lebomo, Kovo, Manoui, Nouel, L'uem, Nasyo, Nelongo*. Il s'agit d'une pêche artisanale.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

En 1996, la politique de la décentralisation connait une grande avancée avec son intégration dans la Constitution du Cameroun. Cette politique envisage de transférer aux collectivités locales certaines compétences jusque-là détenues au niveau de l'Etat central. Les pouvoirs publics réaffirment ainsi leur intérêt pour les collectivités locales décentralisées en tant qu'institutions de proximité dont le rôle est désormais d'animer et de promouvoir le développement local à côté de l'Etat central. Parlant des collectivités territoriales décentralisées, leur responsabilisation a été marquée depuis 2004 par la promulgation de trois lois notamment :

- La loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 relative à l'orientation de la décentralisation ;
- La loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- La loi N°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.

Selon la Loi (N°2004/017), « la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Elle consiste en un transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) que sont les Communes et les régions, des compétences particulières et des moyens appropriés ». Dans ce processus de transfert, la Commune apparaît donc comme l'assise territoriale de base de la décentralisation. L'article 4 de cette loi précise les missions des CTD à savoir : « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif ».

Selon la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux Communes, les compétences transférées couvrent plusieurs domaines tels que l'économie, la gestion environnementale, la santé, l'éducation, l'action sociale, la culture, l'urbanisme et l'habitat, la planification et l'aménagement du territoire social, sanitaire, éducatif et sportif de leurs localités. Les compétences transférées dans les domaines de notre enquête font l'objet de divers article de la loi citée plus haut.

Sur le plan de l'hydraulique : on peut constater que ce texte de loi en son article 16 stipule que « l'alimentation en eau potable » et « la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles » font partie des compétences transférées aux Communes.

Sur le plan de la Santé, le texte stipule en son article 19a qu'en matière de santé et de population, les compétences transférées aux Communes concernent :

- la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire,
- l'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux.

Sur le plan de l'éducation : c'est dans son article 20 que l'on retrouve le détail des compétences transférées aux Communes. Il est question : En matière d'éducation de :

- la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;
- le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles ;
- la participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;
- la participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation. En matière d'alphabétisation
- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration ; régionale ;

- la participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs En matière de formation technique et professionnelle :
- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- l'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- la participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation. . Les premiers transferts des compétences et des ressources aux Communes interviennent en à partir de 2010 et évoluent progressivement. Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes.

Sur le plan de la Promotion du développement local : selon la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux Communes, « la Commune est la collectivité territoriale décentralisée de base » ayant pour mission générale le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Ainsi, ce texte de loi stipule en son article 15 que « les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- la promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal ;
- la mise en valeur de sites touristiques communaux ;
- la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ;
- l'organisation d'expositions commerciales locales ;
- l'appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois. »

La Commune en tant qu'espace géographique et institution, se présente ainsi comme une unité territoriale ayant une autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts locaux et jouissants d'un statut de personne morale de droit public. Les lois promulguées en juillet 2004 attribuent aux gouvernements locaux un rôle central et leur transfèrent les compétences importantes dans l'initiation, la promotion, la coordination des actions de développement économique.

Pour ce qui est de la Commune de Nitoukou, la population pratique des activités qui de façon générale s'inscrivent dans les trois secteurs de l'économie à savoir : le primaire (l'agriculture et l'élevage, l'exploitation forestière), le secondaire (la petite industrie de transformation) et le tertiaire constitué des finances et prestations de services divers. Ces domaines d'activités qui contribuent à l'économie de la commune émanent de la diversité des potentialités biophysiques, climatiques et humaines favorables.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLE

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Le présent chapitre met en exergue les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux. Il est divisé en cinq (05) grandes parties : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, le service de santé, le service de l'éducation, et la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) réalisée dans la commune de Nitoukou était constitué de **321 ménages**. Par ménage, on entend une personne ou un ensemble de personnes apparentées ou non, vivant sous un même toit (maison, concession, etc.) et prenant généralement leur repas ensemble, mettant tout ou une partie de leur revenu en commun pour faire face à leurs besoins, et reconnaissant l'autorité d'une personne parmi elles appelée chef de ménage. Au total, **311 ménages** ont été effectivement enquêtés, soit un taux de couverture de l'échantillon de **96.9%**. Le questionnaire était adressé prioritairement au chef de ménage mais à l'absence de celui-ci, il était administré à tout autre membre du ménage présent et capable d'apporter des réponses aux questions posées tel illustré par le graphe 3.1 ci-contre :

Graphique 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

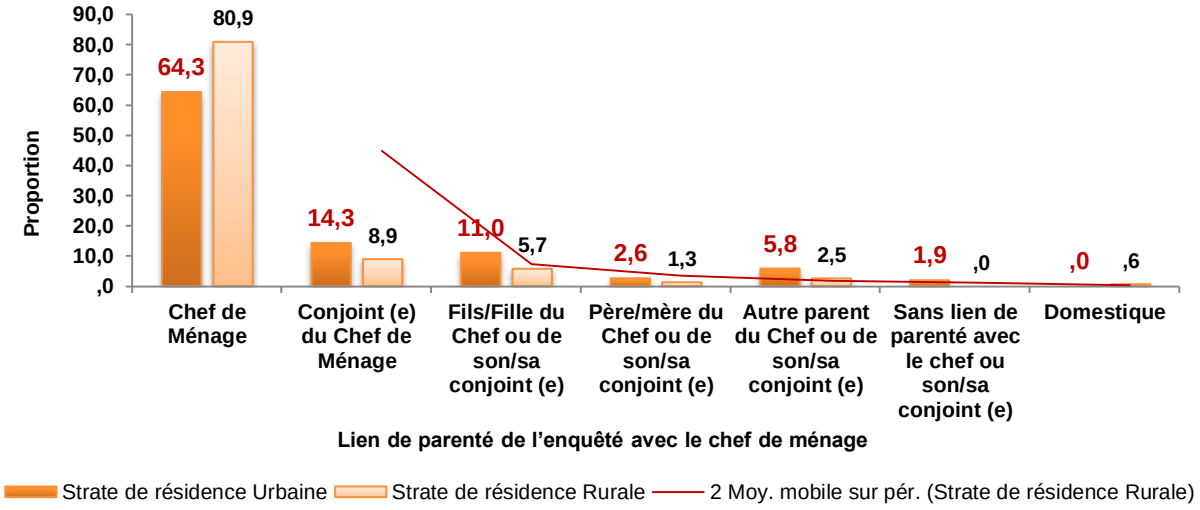

Source : Enquête CCAP2, Nitoukou 2022.

A la lecture, il ressort que les chefs de ménage étaient les plus répondants de l'enquête quel que soit le lieu de résidence. Ils représentent **64,3%** des personnes enquêtées dans la strate urbaine contre **80,9%** en zone rurale. Ensuite viennent les conjoints du chef de ménage respectivement à **14,3%** contre **3,6%** et les fils et filles du chef de ménage ou de son conjoint qui représentent respectivement **11,0%** et **5,7%** des enquêtés. Les répondants les moins rencontrés ayant un lien avec le chef de ménage ou son conjoint sont pères/mères du chef de ménage ou de son conjoint qui représentent **0,6%** des enquêtés.

La répartition des répondants dans la Commune selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge se présente comme suit ;

Graphique 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

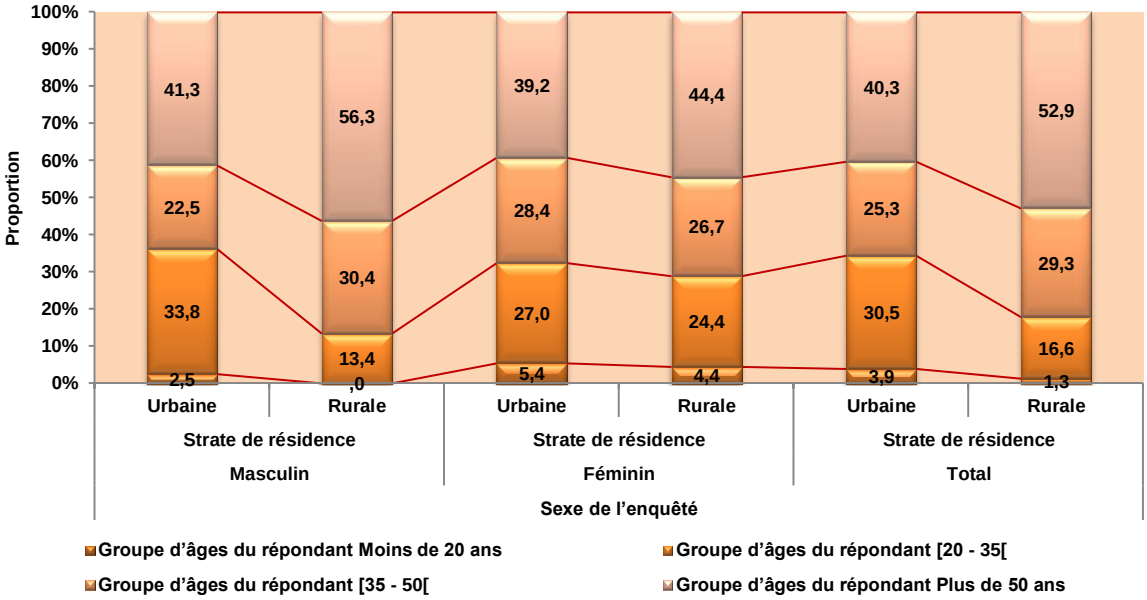

Source : Enquête CCAP2, Nitoukou 2022

A la lecture du graphique 3.2 il ressort que, la répartition des répondants par groupe d'âge est marqué par la prépondérace des enquêtés de plus **de plus de 50 ans.** Ils représentent près de la moitié des repondants soit **46.6%** et dont, **40.3%** sont urbains et **52.9%**ruraux. Ensuite vient le groupe des **35-50 ans** avec **27.3%.** Il y ressort que ce groupe d'âge des **20-38 ans** est nettement sous-représentée dans les deux strates de résidence de même que, de façon moins évidente, celui des **moins de 20 ans,** respectivement avec **23.5%** et **2.6%**. Plusieurs hypothèses pourraient être amenées à ce niveau pour expliquer ce phénomène notamment, l'hypothèse référant aux valeurs prévalant dans la communauté (perception des rôles et des intérêts).

Selon le sexe les statistiques révèlent la prépondérance du groupe des **plus de 50 ans** de sexe masculin en milieu urbain comme en zone rurale avec respectivement **41.3%** et **56.3%** contre **39.2%** et **44.4%** des repondants de sexe féminin. En effet, la faible proportion de répondants de sexe féminin pourrait aussi refléter un certain malaise, une certaine frustration voire de l'indifférence vis-à-vis des questions soulevées.. Malgré tout, ces résultats révèlent des éléments d'information intéressant qu'il demeure opportun d'analyser ici.

III.2 Approvisionnement en eau potable

La commune de Nitoukou compte parmi les localités de la Région du Centre-Cameroun non couverte par le système du réseau **CAMWATER.** L'approvisionnement en eau potable des ménages se fait à partir du système public de l'hydraulique villageoise constitué pour l'essentielle ; des puits et forages équipés de pompes à motricité humaine, des puits à ciel ouverts, des sources/rivières et, ainsi que des bornes fontaines.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

S'agissant de l'utilisation des points d'eau potable dans la commune de Nitoukou, les graphiques 3.3 et 3.4 illustrent la proportion des répondants par type de points d'eau

disponibles dans la Commune selon le lieu de résidence ;

Graphique 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité dans l'espace Urbain

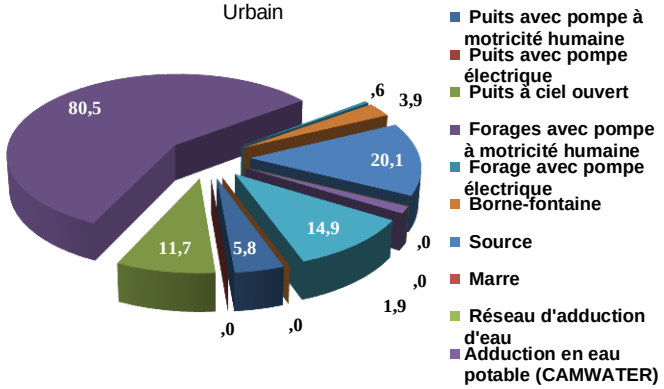

Graphique: 3.4: : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité Strate de résidence Rurale

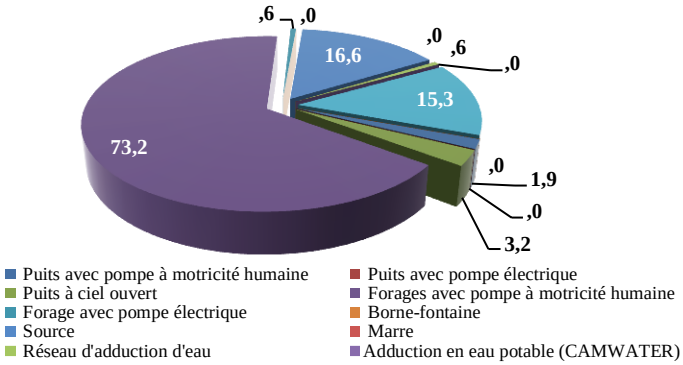

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

A la lecture des graphiques 3.3 et 3.4 ci-contre il vient que, plus de la moitié des ménages soit, **76.8%** utilisent les forages avec pompe à motricité humaine et dont **80.5%** Urbains et **73.2%** ruraux. Ensuite viennent les sources et les rivières qui comptent respectivement pour **18.3% et 15.1%** des ménages. Les autres points d'eau (Puits avec pompe à motricité humaine, Puits à ciel ouvert, Forage avec pompe électrique, Borne-fontaine, Marre, Réseau d'adduction d'eau etc.) sont marginaux et ne comptent que pour une moindre proportion de ménages avec **7.4%** pour le Puits à ciel ouvert, **3.9%** pour le Puits avec pompe à motricité humaine, **1.9** pour la Borne-fontaine et **0.6%** pour le Forage avec pompe électrique.

Une analyse plus fine par strate de résidence révèle que les forages sont plus concentrés en milieu urbain soit **80.5%** contre 73.3% en milieu rural.

Pour ce qui est de l'utilisation d'une souce d'eau publique, la proportion des ménages est illustée dans le graphique 3.5 ci-contre..

A la lecture de ce graphique, il ressort que, 92.9% des ménages utilisent une source d'eau publique dont, **94.8%** urbains et **91,1%** ruraux.

Graphique 3.5:: Utilisation d'une source d'eau publique

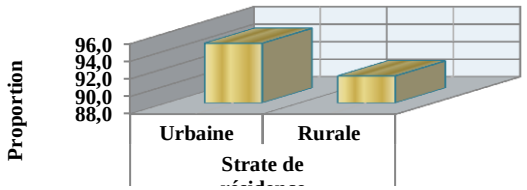

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Pour ce qui est de la principale principale source publique d'approvisionnement en eau utilisée, la proprtion est illustrée dans le graphique 3.6.

Graphique 3.6 : Utilisation d'une source d'eau publique

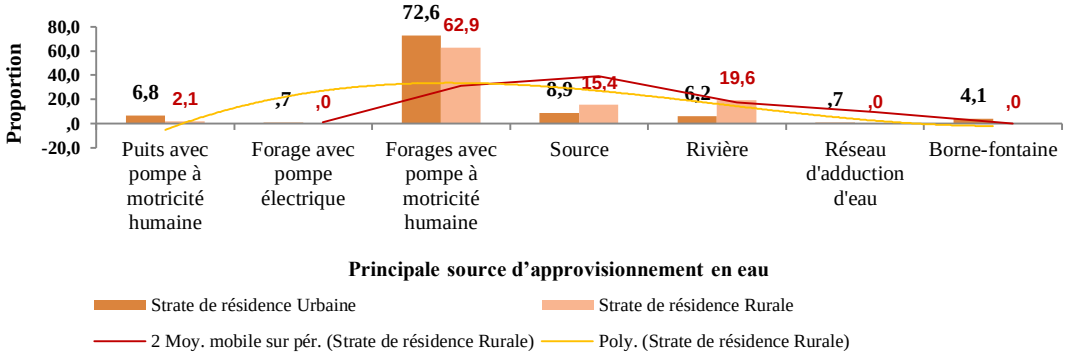

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022 2022

Des statistiques du tgraphique 3.6 ci-haut il vient que, plus de la moitié des ménages enquêtés soit **67.8%** utilisent les forages avec pompe à motricité humaine comme source d'eau publique dont, **72.6%** urbain contre 62.9 ruraux. En suite viennent au second rang les rivières et les sources avec respectivement **12.8%** et **12.1%**, Au dernier rang viennent les Puits avec pompe à motricité humaine (**4.5%**) et les Borne-fontaine (**2.1%).** Les forages avec pompe électrique et Réseau d'adduction d'eau sont très marginaux et ne compent respectivement que pour **03.%** des ménages.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

L'accès à l'eau peut être apprécié par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir. A ce titre, Le graphique qui suit illustre la disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.

Graphique 3.7 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

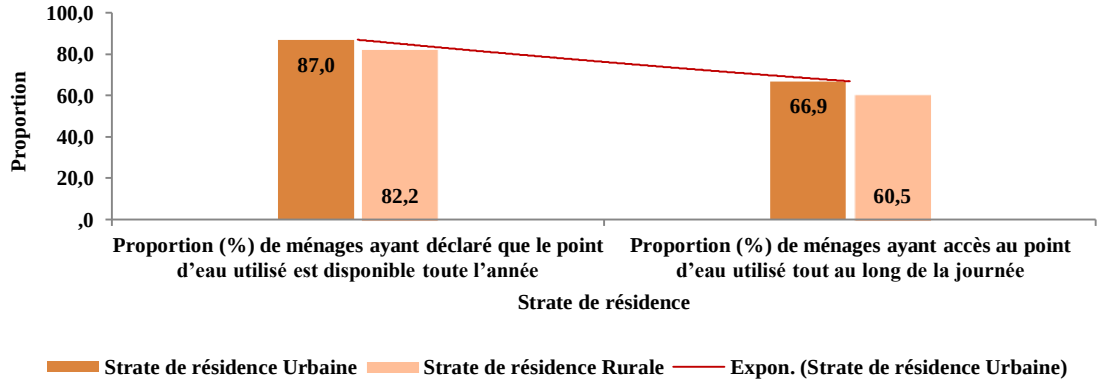

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

.

Il ressort du graphique 3.7 que, pour **87,0%** des ménages Urbains, le point d'eau utilisé est disponible toute l'année contre **62.2%** ruraux. Cependant, seulement les trois quart soit, **66.9%** urbains et **60.5%** ruraux ont accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée.

La principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée est illustrée par le graphique 3.8.

Graphique 3.8 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

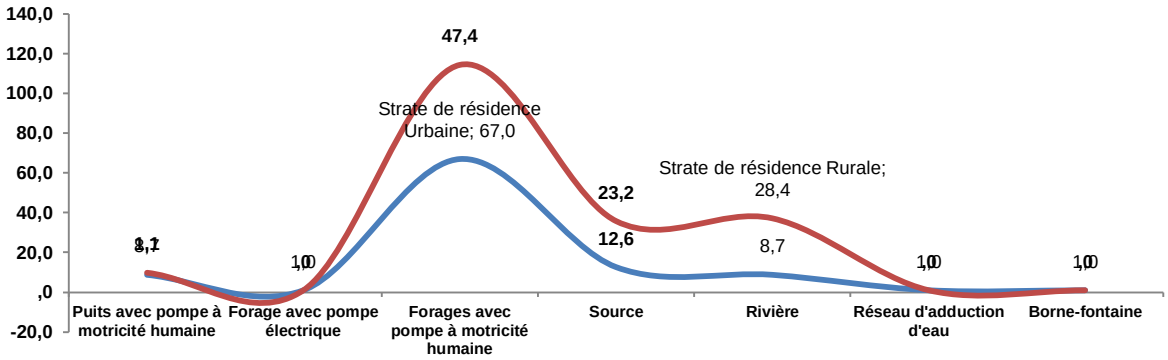

Source : Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Il ressort des statistiques que, pour plus de la moitié des ménages soit 57.6**%** les

forages avec pompe à motricité humaine sont disponibilités au cours de l'année et l'utilisation pour l'approvisionnement en eau se fait tout au long de la journée dont, 67.0% en zone urbaine et 47.4% en milieu rural En suite viennent au second rang, les sources et les rivières avec respectivement **17.7%** et **18.2%**. Les puits avec PMH, le réseau d'adduction d'eau et la borne-fontaine ne comptent que pour **2.0%** des ménages enquêtés**.** Soit un taux d'accès à l'eau de **25.0%.**

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Le graphique 3.9 qui suit illustre la correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.

Graphique 3.9 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

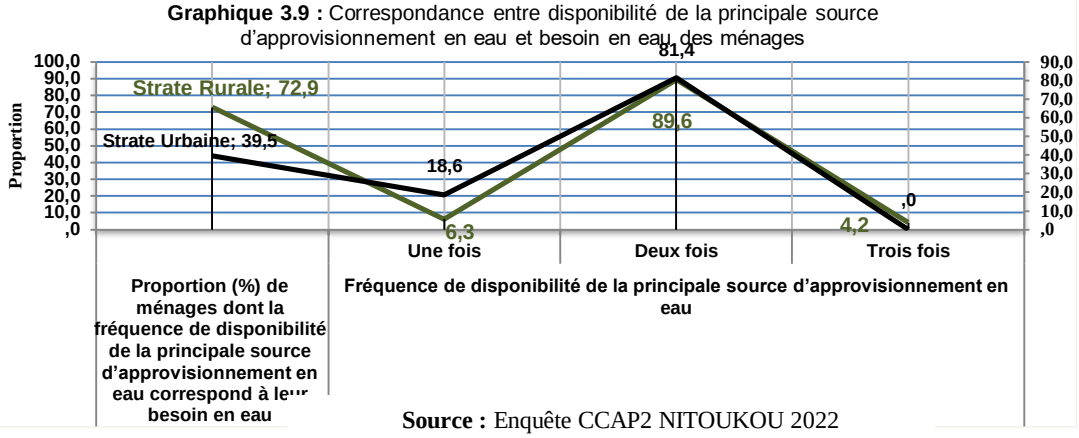

Source : Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Il ressort des statistiques que pour plus de la moitié des ménages soient, **72.9%** ruraux et **39.5** urbains, la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin et dont, **85.7%** s'approvisionnent deux fois par jour et seulement **12.1%** s'approvisionnent une fois la journée.

Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également un entretien et la maintenance des points de desserte d'eau au niveau de la commune.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

L'entretien et la maintenance des points d'eau jouent un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Le graphique 3.10 présente sous forme de proportion, les pannes survenues au cours des six derniers mois et les délais de réparation du principal de point d'eau utilisé

Graphique 3.10 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

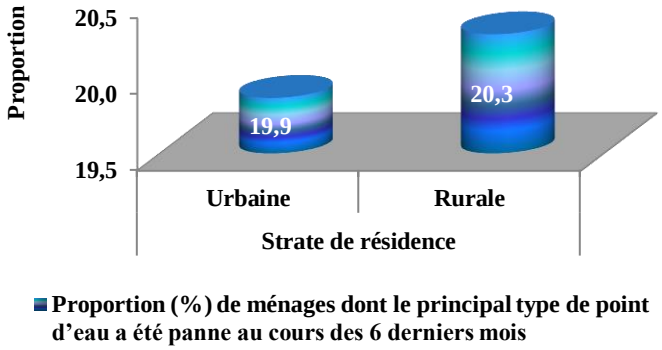

A la lecture de ce graphique il vient que, 20.1% des ménages ont déclaré qu'une panne ait survenue sur le point d'eau utilisé au cours des six derniers mois dont, 20.3% ruraux et **19.9%** urbains. Et dont, **69.0%** ont attendu entre une semaine et un mois pour la réparation du principal de point d'eau utilisé (cf. graphique 3.11). Une frange minoritaire déclare avoir attendu entre un mois et plus pour la réparation du principal point d'eau respectivement pour **19.0%** et **6.9%** des ménages.

Une analyse par milieu de résidence présente quelques disparités. Relève t'-on, les délais de réparation sont un peu plus long en zone urbaine qu'en milieu rural soit, 0.3% des urbains et 0% des ruraux dont l'attente pour la remise en service est encours depuis plus de trois mois. De manière subjective, ces statistiques révèlent la proportion de point d'eau non fonctionnel dans la commune..

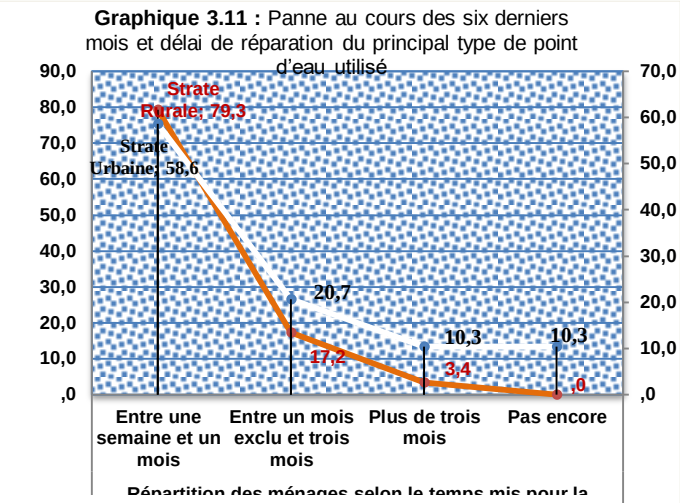

Graphique 3.11 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Source : Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Par ailleurs, les activités liées à l'entretien et la maintenance d'un point d'eau n'incombent nonobstant pas à une entité spécifique, plusieurs intervenants peuvent y prendre part. La remise en service d'un point d'eau est une activité qui nécessite l'implication d'un ou plusieurs acteurs. Le graphique 3.12 illustre les principaux intervenants dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.

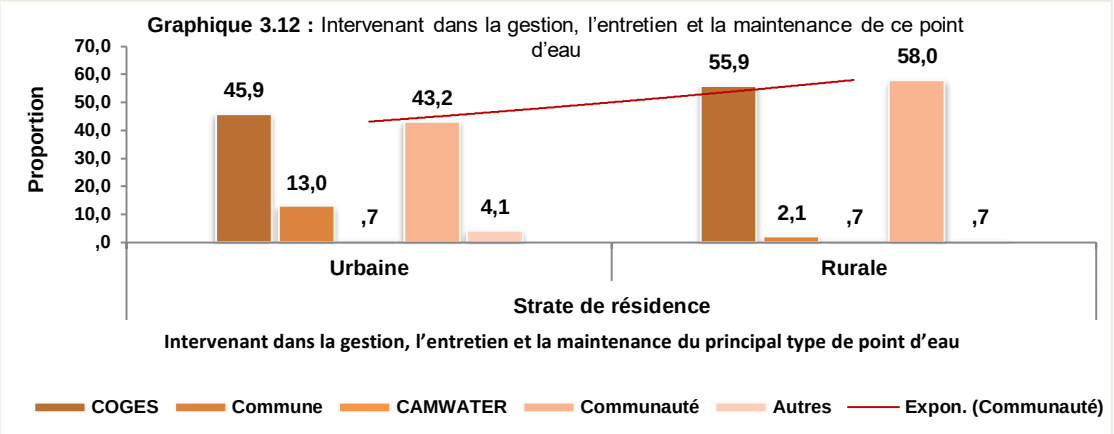

Graphique 3.12 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Source : Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Il ressort du ce graphique que, dans la gouvernance liée au service public de la principale source d'approvisionnement en eau, le comité de gestion (**COGES**) est l'acteur le plus impliqué dans la remise en service de la principale source d'approvisionnement en eau pour la moitié des ménages soit, **50.9%**. Ensuite viennent la communauté (**50.5%**) et la commune (**7.5%).**

L'entretien et la maintenance des points d'eau nécessitent une bonne gestion par les acteurs. Une telle activité nécessite également des moyens financiers. A ce titre, le principal acteur local en charge de la gestion, l'entretien et la maintenance du point d'eau est structuré en organisation appelé comité de gestion (**COGES**). Toutefois, la mise en œuvre des activités du **COGES** nécessite des moyens financiers. La contribution financière du ménage au fonctionnement du **COGES** est illustrée dans le tableau 3.1 qui suit ;

Tableau 3.1 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES		
				Semaine	Mois	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	34 741,9	14,5	,0	100,0	**100,0**
	Rurale	6 290,2	4,3	1,4	98,6	**100,0**
	Total	**19 755,9**	**9,2**	**,8**	**99,2**	**100,0**

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Il ressort des statistiques que, un peu moins de la moitié des ménages soit, **45.3%**

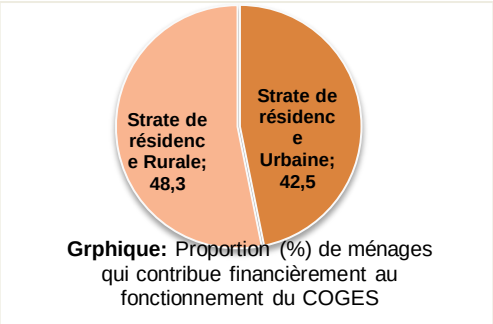

Grphique: Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES

Source : Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Contribuent financièrement au fonctionnement du **COGES** dont, **48.3%** ruraux et **42.5%** urbains. Tous ces ménages urbains soit **100%** contribuent mensuellement au fonctionnement du **COGES** d'un montant total annuel de **34.745 F CFA.** Par contre en milieu rural, seulement 4.3% des ménages contribuent au fonctionnement du COGES dot, 1.4% le font par semaine et 986% mensuellement pour un montant total annuel de **6.290 F CFA**.

Photo 1 : Borne fontaine en cours de réhabilitation

Photo 2! Forage équipé de PMH en panne

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête a permis de recenser les dimensions de qualité de la principale source d'approvisionnement en eau. Des préoccupations de l'enquête à ce niveau, se dégagent deux principales dimensions à l'échelle communale. Il s'agit (i) de l'accessibilité et (ii) de la qualité de l'eau. Les statistiques versées dans le Tableau 3.2 illustre l'acessibilité à la principale source d'approvisionnement et fournissent les éléments d'appréciation du service rendu par cette source.

Tableau 3.2 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	425,4	9,1	6,8	10,1	11,6	42,5	35,6	9,6	,7	**100,0**
	Rurale	3973,0	7,8	7,3	6,0	4,2	53,8	25,9	11,9	4,2	**100,0**
	Total	**2180,8**	**8,4**	**7,1**	**8,1**	**8,0**	**48,1**	**30,8**	**10,7**	**2,4**	**100,0**

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

L'évaluation de la distance euclidienne qui sépare les différents ménages à la principale source d'approvisionnement la plus proche varie selon le milieu de résidence. En effet, les ménages ruraux sont le plus éloignés de la principale source d'approvisionnement avec une distance moyenne parcourue de **3 973,0 m** contre **425**,4**m** en milieu urbain, pour un temps moyenne mis respectif de **7,8 mn** et de **9,1 mn** soit, en moyenne **6,0% et 10,1%** personnes trouvées **(**Graphique 3.32). Ces statistiques révèlent en plus que, la principale source d'approvisionnement se trouve sur un rayon de moins de **5 km** des ménages, Ce qui est conforme à la norme sectorielle. A priori, l'on s'attendait à ce que le temps mis soit plus long en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette inversion de proportionnalité par le temps mis pourrait être assimilée au nombre plus important de personnes trouvées ne l'est forcément pas dans la situation en présence.

Pour ce qui est du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, seulement un quart des ménages enquêtés soit, **20%** est satisfait du service rendu. En effet, les ménages urbains enregistrent le plus forts taux de satisfaction avec **35,6%** contre **25,9%** ruraux.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, le graphique 3.13 illustre la proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.

Graphique 3.13 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

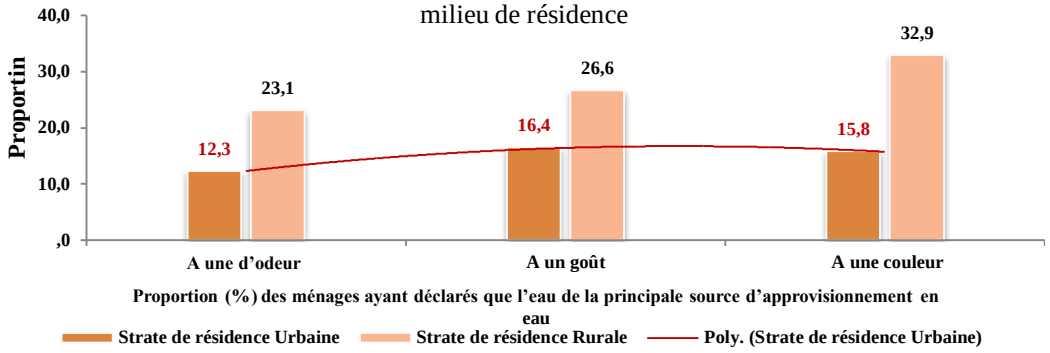

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Il ressort du graphique ci-haut que, plus de la moitié des ménages soit, **60%** est insatisfait de la principale source d'approvisionnement en eau. La zone rurale enregistre le fort taux d'insatisfaits soit, **82.6%** contre **44.4%** des ménages urbains. Une situation où les ménages suspectent que l'eau a une odeur, à un gout et a une couleur. En effet, la nature des préoccupations rapportées dans cette enquête demeure assez variée, ce qui apparait normal, compte tenu qu'il s'agit-là d'une question ouverte. En réalisant le regroupement par thèmes de préoccupations exprimées, il est cependant possible d'identifier des sujets communs de préoccupation. Cependant, le principal motif de préoccupation demeure la mauvaise qualité de l'eau ; son apparence rebutante (**24.2%**), son mauvais goût (**21.5%**) et son odeur (**17.6%**).

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Pour ce qui est de la satisfaction des besoins en matière d'approvisionnement en eau, les graphiques 3.14 et 3.15 illustrent les besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau et la satisfaction de ceux-ci.

Graphique 3.14 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

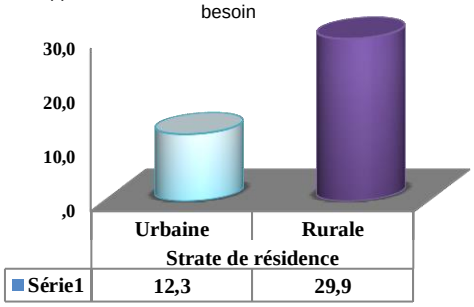

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Il ressort du graphique 3.14 que, **21.2%** des ménages ont exprimés un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 mois dont, **29.9%** ruraux et **12.3%** urbains.

L'analyse du contenu des réponses des ménages enquêtés permet de recenser la perception des dimensions du service public développé pour garantir l'accès effectif et durable à l'eau potable. Le graphique 3.15 illustre le besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau potable ;

Graphique 3.15 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

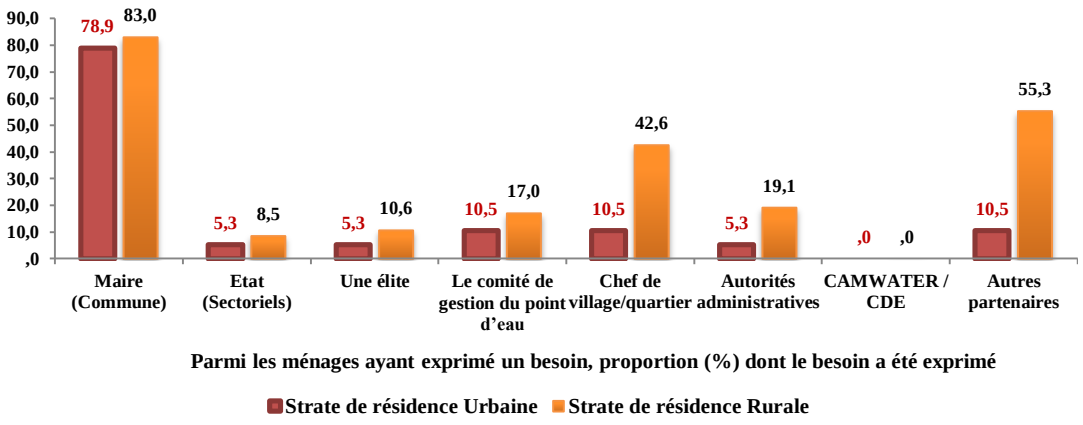

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Le graphique 3.15 ci-haut indique les principaux acteurs intervenant dans la remise en fonction des points d'eau en panne. La Mairie enregistre un peu plus des trois quart soit 81.8% des besoins exprimés par les ménages en matière d'approvisionnement en eau dont, **83.0%** des ruraux et **73.9%** urbains. Ensuite viennent les autres partenaires (**32.9%),** suivi du Chef de village / quartier avec **53.1%,** les autorités traditionnelles (**33.3%),** le Comité de Gestion (**15.2%)** et les élites (**9.1%.** L'Etat (sectoriels) arrive au dernier rang et ne compte que pour **6.9%** des ménages. Au regard de ces statistiques, on comprend mieux la raison d'être de la proportion de **9.7%** enregistrée par le Sectoriel (**MINEE**) contre **80.9%** pour la Mairie dans le cadre des acteurs intervenant dans la remise en fonction des points d'eau en panne.

Toutefois en matière de décentralisation, la gestion des forages et des mini **AEP** a été rétrocédée aux Collectivités Territorialement Décentralisées (**CTD**).

De manière subjective, ces informations révèlent également les proportions des autorités locales ciblées par les populations lorsqu'un point d'approvisionnement en eau potable est en panne.

Graphique 3.16 : Satisfaction de besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau

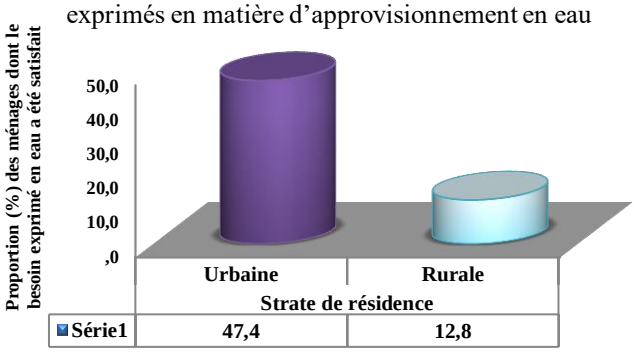

Source : Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Pour ce qui est de la satisfaction des besoins exprimés au cours des 6 derniers mois, **0.3%** des besoins exprimés par les ménages urbains ont été satisfaits dont, 88.9% en moins d'un mois et **11.1%** entre un mois et trois mois. Par contre en milieu rural, **0.1%** seulement des besoins exprimés par les ménages ont été satisfaits dont, 100% en moins d'un mois.

La répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction se présente dans le tableau3.3 comme suit :

Tableau 3.3 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
			Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	,3	88,9	11,1	**100,0**
	Rurale	,1	100,0	,0	100,0
	Total	**,2**	**93,3**	**6,7**	**100,0**

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Il ressort du tableau 3.3 que le temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage est de **06 jours** donc moins de **01 mois.**

Pour ce qui est de la répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau il ressort que, pour **93.3%** des ménages le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau est de moins d'un mois dont, 100% ruraux et 98.9% urbains.

Graphique 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

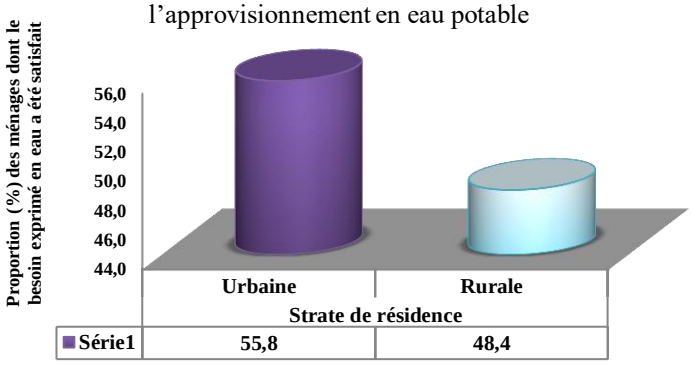

Pour ce qui est de la satisfaction de l'approvisionnement en eau potable, **52.1%** des ménages ont révélé qu'ils ne sont pas satisfaits du système public d'approvisionnement en eau potable en place, dont, **55.8%** urbains et **48.4%** ruraux. En effet, les raisons d'insatisfaction sont illustrées dans le graphique 3.4 comme suit.

Tableau 3.4 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfacti					
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau
Strate de résidence	Urbaine	45,3	26,7	86,0	10,5	8,1	14,0
	Rurale	28,9	40,8	51,3	17,1	3,9	1,3
	Total	37,7	33,3	69,8	13,6	6,2	8,0

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

Pour près de la moitié des ménages soit 43.3% les raisons d'insatisfaction trouvent leur fondement sur l'Insuffisance des points d'approvisionnement en eau. Ensuite viennent l'éloignement du point d'eau (**37.7%**) et la mauvaise qualité de l'eau (**33.3%).**

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.4 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l… :: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l…	
Strate de résidence	Urbaine	40,9	39,0	63,0	9,7	14,9	,6	3,2	4,5	3,2	13,0	,0
	Rurale	72,0	79,6	96,2	14,6	9,6	,0	3,2	1,9	2,5	5,1	,0
	Total	**56,6**	**59,5**	**79,7**	**12,2**	**12,2**	**,3**	**3,2**	**3,2**	**2,9**	**9,0**	**,0**

Source: Enquête CCAP2 NITOUKOU 2022

III.3 Services de santé

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de santé vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les Formations Sanitaires (**FOSA**) présentes dans la Commune. Ce contrôle s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La carte sanitaire de la Commune de Nitoukou présente plusieurs types de formations sanitaires. Le graphique 3.18 présente la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilise pour la prise en charge.

Du graphique 3.18, il vient que, la carte sanitaire de la commune comporte trois types de formations sanitaires dont celles relevant du Public (98.4%), du Privé Laïc (1.3%) et le Privé Confessionnel. (0.3%).

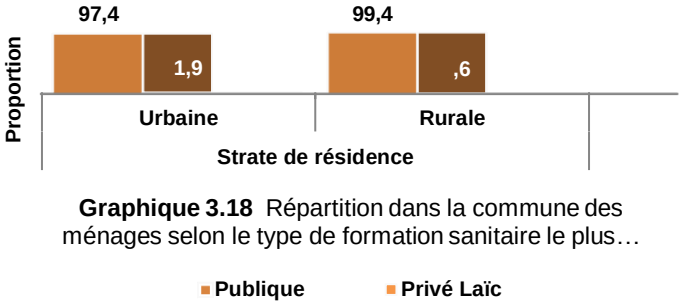

Graphique 3.18 Répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus…

Source: Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Une analyse par strate de résidence révèle la prépondérance de FOSA Publique qui compte pour **98.4%** des ménages dont, **89.4%** ruraux contre **97.4%** urbains. Ensuite viennent le Privé Laïc et le Privé Confessionnel. Respectivement pour **1.3%** et **0.3%** des ménages. De manière subjective, ces statistiques révèlent la réparation des FOSA dans la commune.

.La proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé est illustrée dans le graphique 3.19.

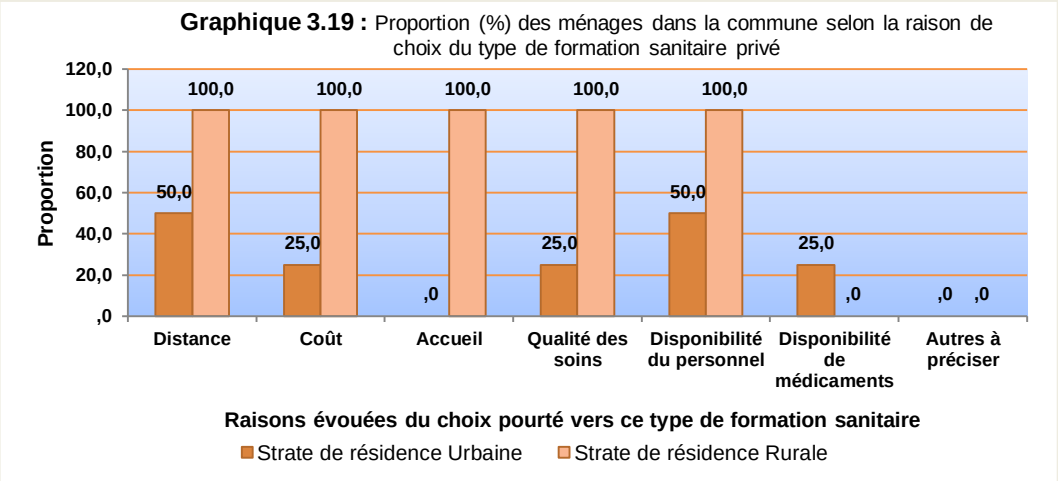

Graphique 3.19 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

A la lecture de ce graphique, une analyse par strate de résidence révèle des dis proportionnalités entre les deux milieux. En effet pour les ruraux,, les principales raisons de choix du type de formation sanitaire privé se situent à **100%** portées sur, la distance, le coût, l'accueil, la qualité des soins et la disponibilité du personnel. La même tendance est observée chez les urbains cependant avec une différence au niveau de l'accueil dans ces FOSA privé où les ménages dénoncent l'accueil qui y est réservé par le personnel soit, **0%.** De manière

particulière, ces informations révèlent l'attention portée par les populations vers les différentes **FOSA** en place selon le lieu de résidence

Pour ce qui est de la principale FOSA Publique, la proportion des ménages dans la commune selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, est illustrée dans le graphique 3.20 qui suit.

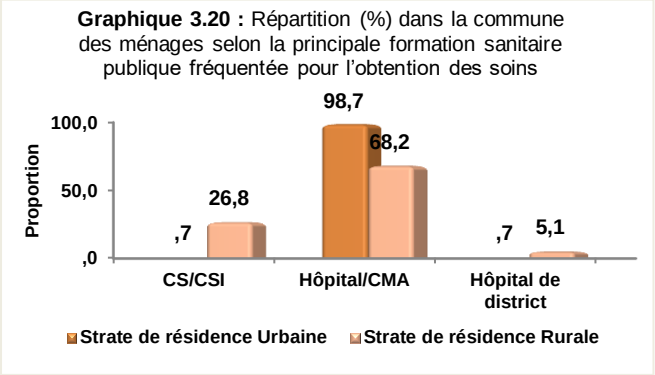

A la lecture de ce graphique il ressort que, pour **83.1%** des ménages l'**Hôpital/CMA** est la principale formation sanitaire publique fréquentée pour obtenir les soins de santés dont, **98.7%** urbains et **68.2%** ruraux. Ensuite, viennent le **CS/CSI** et l'Hôpital de district avec **14.3%** et **2.9%.** Il apparaît ainsi une disparité selon le milieu de résidence. En effet en milieu urbain pour 9**8.7%** des ménages urbains, la principale **FOSA** Public fréquentée est l'Hôpital de district contre **68.2%** ruraux. Tandis qu'en milieu rural le CS/CSI est la principale formation sanitaire publique fréquentée pour avec **26.8%**. Ce qui met en lumière que dans la commune, l'Hôpital/CMA est la principale formation sanitaire publique fréquentée par les ménages.

Par ailleurs, la distance parcourue par un ménage pour se rendre à la principale formation sanitaire publique fréquentée et le temps mis pour atteindre cette dernière est un aspect à prendre en considération pour la priorisation des actions visant l'amélioration de l'offre de santé. En effet, es les données sur l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée sont illustrées dans le tableau 3.5 qui suit.

Le tableau 3.5 ci-dessous présente-les données sur l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée.

Tableau 3.5 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	55,6	44,4	100,0	5612,9	102,4
	Rurale	63,7	36,3	100,0	11352,7	120,8
	Total	**59,7**	**40,3**	**100,0**	**8538,7**	**111,8**

Source: Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

L'évaluation de la distance euclidienne qui sépare les différents ménages de la formation sanitaire publique fréquentée varie selon le milieu de résidence. En effet, **59,7%** des ménages enquêtés ont déclaré être à proximité de leur principale formation sanitaire publique fréquentée dont, **63,7%** ménages urbains et **55,6%** ruraux. Des statistiques du tableau 3.5, il ressort que les ménages ruraux sont les plus éloignés de la formation sanitaire publique fréquentée avec une distance moyenne parcourue de **11 352,7 m**, pour un temps mis de **120,8 mn** contre **5 612,9 m** en milieu urbain, pour un temps de **102,4mn**.

Le temps moyen parcouru pour se rendre dans la formation sanitaire publique fréquentée est de **111.8 mn**. Ces statistiques révèlent en outre que, la formation sanitaire

publique fréquentée par la frange majoritaire soit, **59.7%**) se situe sur un rayon de **5 km**, ce qui est conforme à la norme sectorielle.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Dans cette sous-section, il s'agit de capter la formation sanitaire en tant que structure dotée d'un personnel, d'un plateau technique et offrant des soins de santé. La proportion selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée par le ménage est présentée dans le graphique 3.21 ci-dessous.

Graphique 3.21 : Proportion selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée

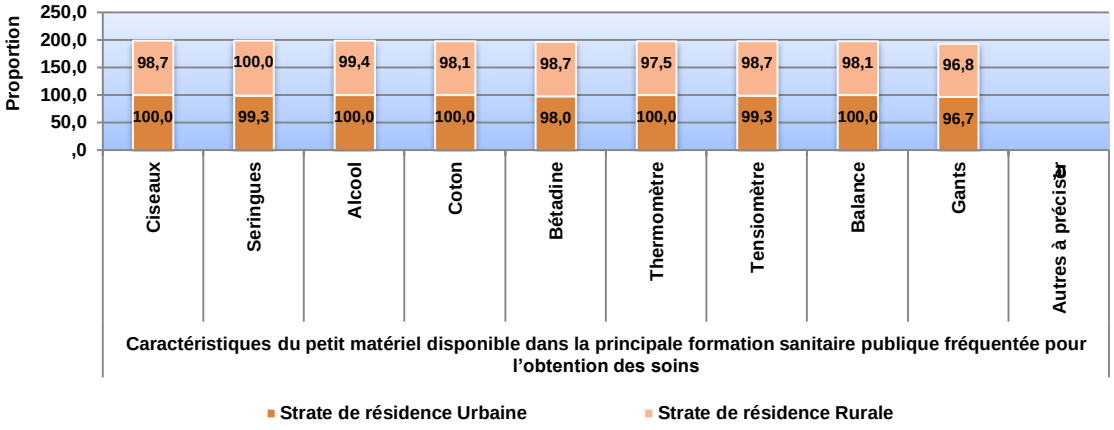

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU **2022**

Il ressort des statistiques que, le petit matériel est disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée par les ménages enquêtés tant en milieu urbain que rural avec, **99,4%** pour les ciseaux, **99.7%** pour les seringues, **99,7%** pour l'alcool, **99.0%** le coton, **98.4%** pour la Bétadine, **99.0%** pour la balance, **98.7%** pour le tensiomètre et **96.7%** pour les gants.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Pour ce qui est du financement des soins de santé, et de l'accueil du personnel soignant l'appréciation faite par le ménage est récapitulée dans les graphiques 3.22,

Graphique 3.22. : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

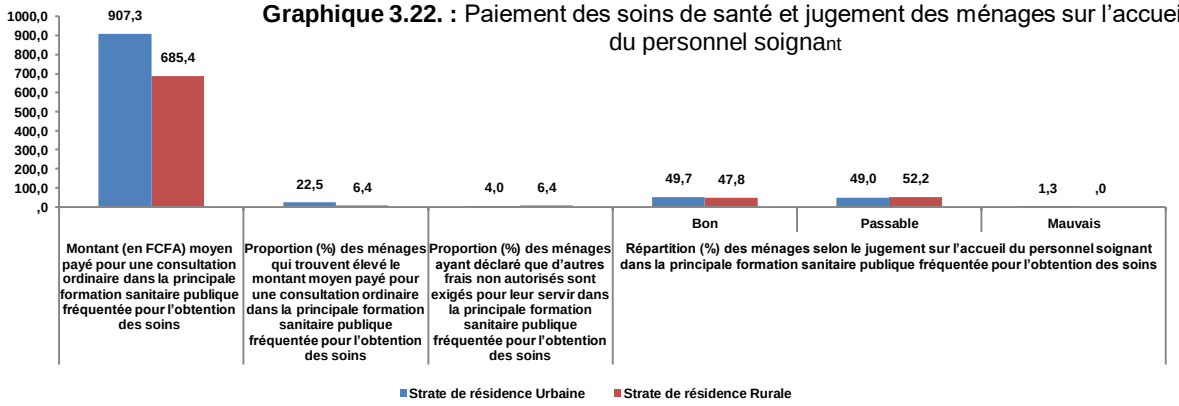

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

A la lecture de ce graphique il ressort des disparités entre les deux strates de résidence. En effet il vient qu' en milieu urbain les ménages payent en moyenne **907.3 F CFA** pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée dont,

22.2% le trouve élevé. Et seulement **4.0%** ont déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir et près de la moitié (**49.0%)** juge passable l'accueil qui leur est réservé par le personnel soignant. Une frange minoritaire soit **1.3%** trouve l'accueil qui leur est réservé par le personnel soignant mauvais.

Par contre en milieu rural les ménages payent en moyenne **685.4 F CFA** pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée dont, **6.4%** trouvent élevé le montant moyen payé. Et **6.4%** ont déclaré que d'autres frais non autorisés leur sont exigés pour les servir. Un peu plus de la moitié soit **52.2%** jugent passable l'accueil qui leur est réservé par le personnel soignant et seulement **1.3%** le trouve mauvais.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Dans cette section il est question pour les répondants d'apprécier la capacité d'intervention de la formation sanitaire publique la plus proche du ménage. La synthèse des réponses issues de l'enquête ménage est illustré dans le graphique 3.19 comme suit ;

Graphique 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation

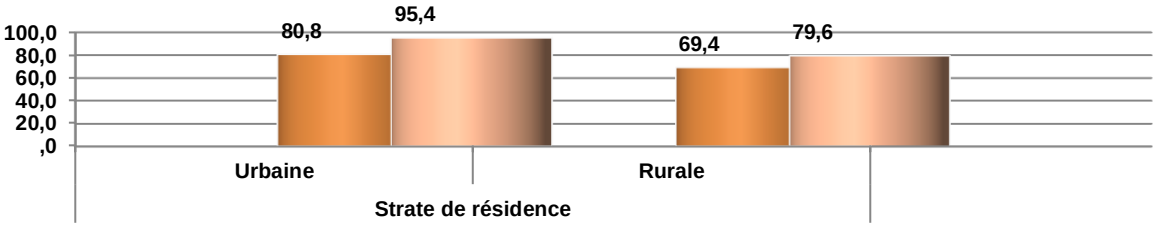

- **Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles**
- **Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins**

A la lecture de ce graphique ci-dessus il apparait des disparités dans l'appréciation du service rendu dans les formations sanitaires. En effet, un peu plus de trois quart des ménages urbains soit **95.4%** ont déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité sont toujours disponibles et dont **95.4%** ont révélé que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Par contre, un peu plus de la moitié des ménages ruraux soit, **69.4**% ont déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité sont toujours disponibles et dont seulement **79.5**% ont révélé que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Graphique 3.26 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

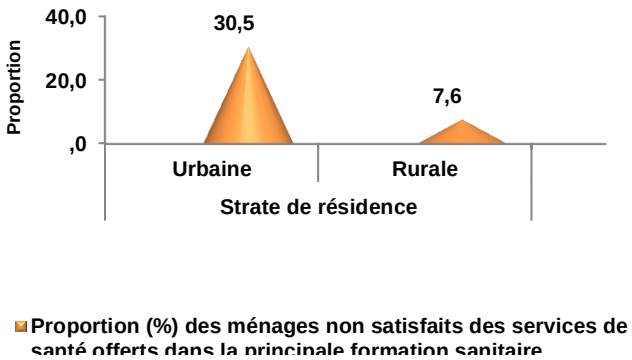

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Par ailleurs proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée s'illustre dans le graphique 3.26 comme suit ; seulement près d'un quart des ménages ont dévoilé qu'ils ne sont pas satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire

fréquentée pour les soins dont, **30.5%** urbains contre **7.6 %** ruraux.

Les raisons de non satisfaction_des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins sont illustrées par le graphique 3.27 qui suit.

Graphique 3.27 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

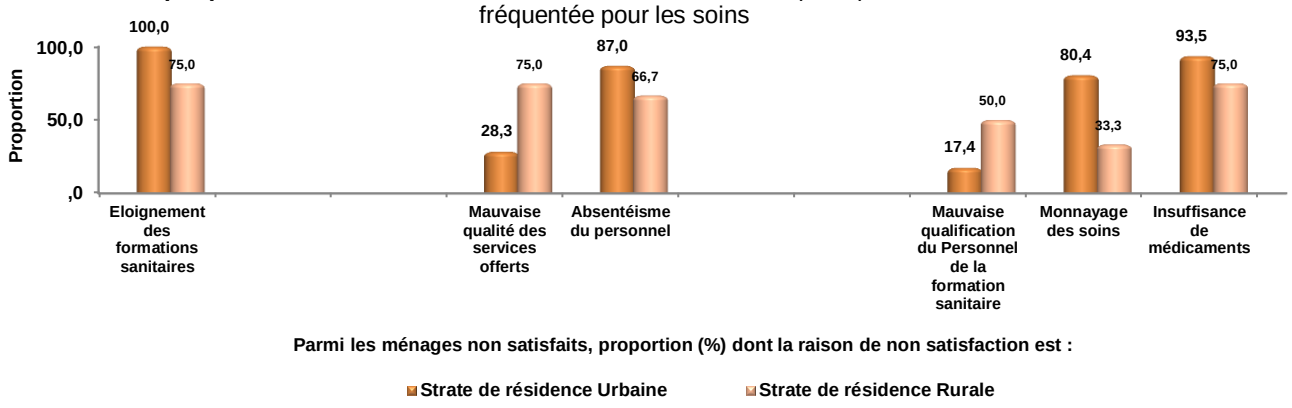

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

En effet, pour plus de trois quart des ces ménages soit, **94.8%,** la principale raison d'insatisfaction est l'éloignement des formations sanitaire dont, **100%** urbains et **75.0** % ruraux. Ensuite viennent l'Insuffisance de médicaments (**89.7%**), l'insuffisance d'équipement (**87.9%),** l'Absentéisme du personnel (**82.8%**), le Monnayage des soins **'70.7%),** le Coût élevé de l'accès aux soins de santé (**56.5**%), la Mauvaise qualité des services offerts (**37.9%) et** la Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire (24.1%).

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

En termes de voies d'amélioration de leur situation sanitaire, les ménages de la Commune ont estimé les développements qui suivent ;

Graphique 3.28: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé

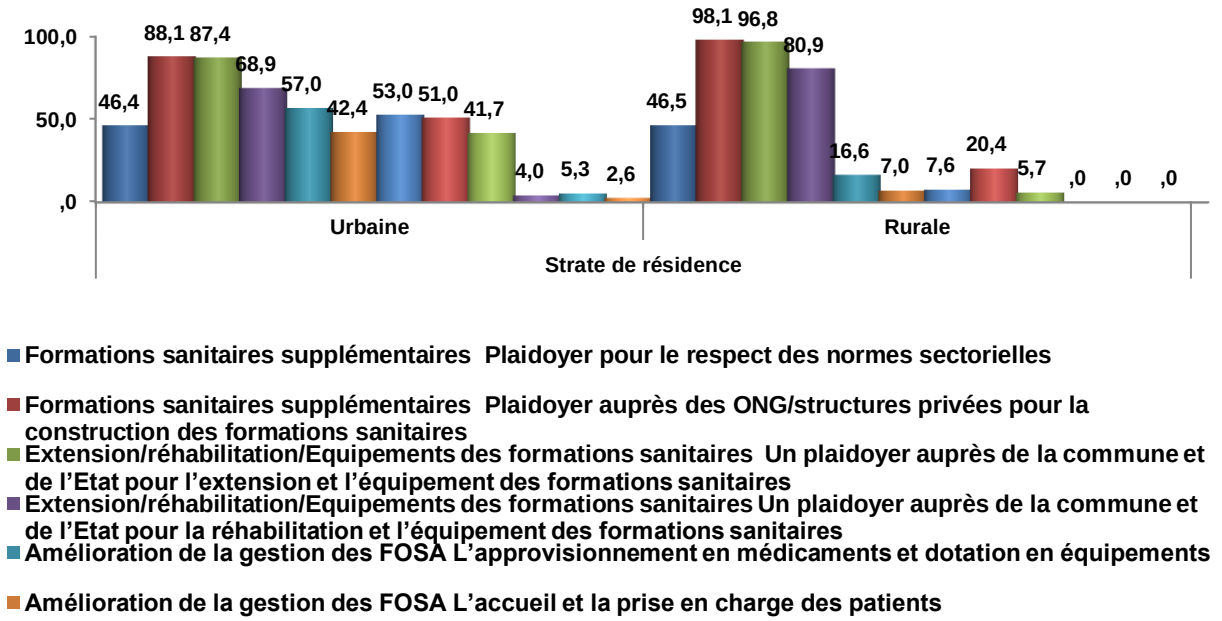

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

En effet, dans la perspective d'atteindre les améliorations souhaitées, **93.2%** des

ménages estiment que la première solution au problème d'accès à une santé de qualité réside dans la construction des formations sanitaires supplémentaires. En suite viennent au second et troisième rang l'extension et l'équipement (**92.2%) et** la réhabilitation des formations sanitaires (**75.0%)**. L'amélioration de la gestion des **FOSA** et la réduction du coût d'accès aux soins de santé ne comptant que pour une frange peu significative.

Une analyse plus fine par strate de résidence révèle des choix quelque peu similaires entre les ménages urbains et ruraux. Ce qui souligne l'attention portée vers la mise en place de nouvelles infrastructures sanitaires**.**

III.4 Services de l'éducation

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de l'éducation vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les établissements scolaires présentent dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens publics offerts dans le secteur de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Les répondants ont été interrogés sur la fréquentation scolaire des enfants dans le ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans. La proportion des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence est illustrée par le graphique 3.30.

A la lecture du ce graphique il ressort que, un peu plus de trois quart des ménages soit, **92.7%** a révélé avoir des enfants dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans soient, **89.0%** urbains et **97.5%** ruraux.

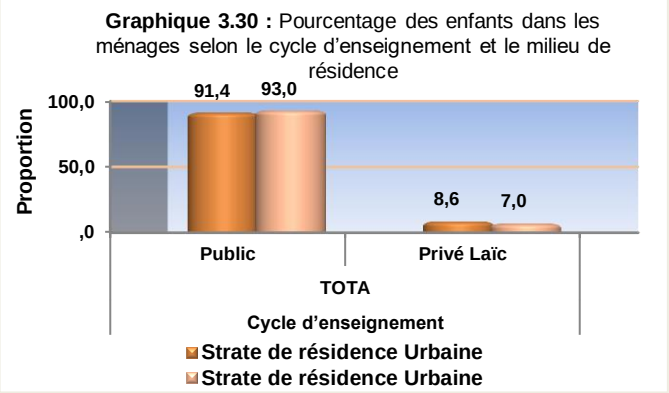

Source: Enquête CCAP2. NITOUKOU 2022

La proportion des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence est illustrée dans le graphique 3.31.

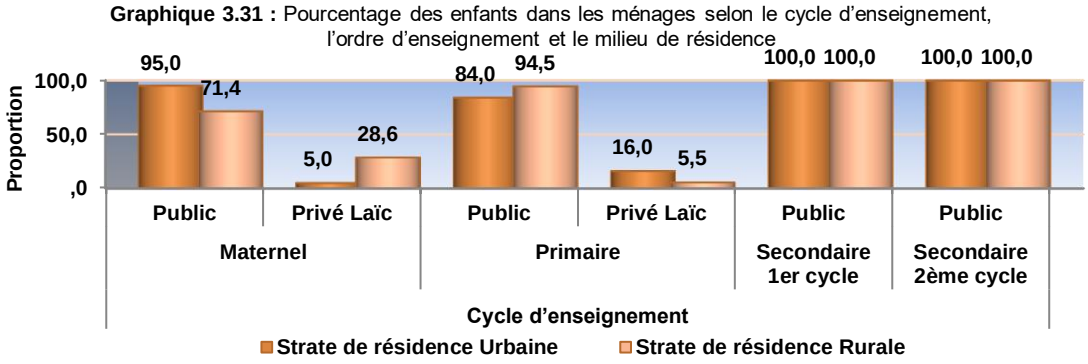

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

De manière subjective il ressort de ce graphique que**, l**a proportion des enfants dans les ménages par secteur (statut) de l'établissement scolaire disponible dans le village / quartier montre une prépondérance du cycle primaire soit, **20.5**% Ensuite viennent la maternelle (**18.2%**) et le secondaire (**13.1**%). Ce qui revient à dire que, les infrastructures du cycle

primaire et de la maternelle sont plus représentatives et comptent pour un peu plus de la moitié des ménages (**67.5**%) dont, **70.4%** et **64.6%** respectivement pour le primaire et la maternelle.

Par contre, les infrastructures du cycle de l'enseignement secondaire sont moins représentées et ne comptent que pour **57.1%** des ménages. En effet**,** il est pertinent de relever que l'éducation scolaire dans la Commune est assurée par les établissements scolaires relevant des secteurs Privé et Public portés sur trois (03) types d'enseignement :

- l'enseignement maternel, - l'enseignement primaire et; - l''enseignement secondaire.

Une analyse plus fine par ordre d'enseignement et par milieu de résidence révèle ce qui suit ;

- le Privé Laïc n'est pas représenté parmi les établissements d'enseignement secondaire à Nitoukou,
- l'école maternelle relevant de l'ordre Privé Laïc est quelque peu boudée par les ménages urbains. Cette dernière ne compte que pour **06.0%** des ménages urbains contre **26.9%** des Ruraux. A contrario dans le cycle du primaire, la tendance est à l'inverse par ce que relève ton, le Privé Laïc occupe le premier rang avec **16.0%** les ménages urbains contre **05.5%s** ruraux.

Les raisons de préférence portées vers l'ordre Public pour la fréquentation d'un établissement scolaire par les enfants sont illustrées dans le graphique 3.31 ci-contre.

Graphique 3.31 : Raisons de la préférence du public au privé pour la fréquentation d'un établissement scolaire

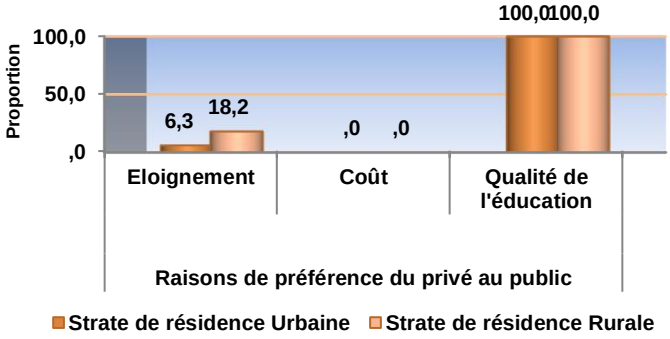

A la lecture de ce graphique, il ressort que, la principale raison est la qualité de l'éducation qui compte à **100%** des ménages. Ensuite vient l'éloignement pour **11.1%** des ménages dont, **18.2**% ruraux et **6.3%** urbains. Ce pendant, le coût de l'éducation est marginal. Ce qui suppose que l'engagement du Gouvernement dans la suppression des frais d'inscription de l'enseignement au primaire et à la maternelle serait effectif dans ce système éducatif.

Pour ce qui est de l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public, la proportion est illustrée dans le graphique 3.32.

Graphique 3.32 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire pu

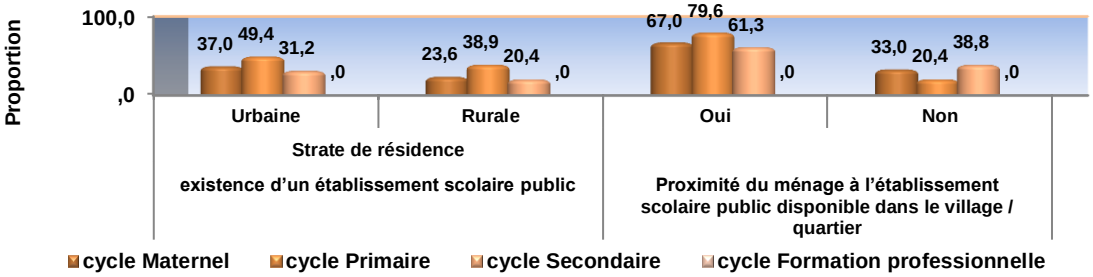

Source: Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

De manière subjective il ressort de ce graphique que**, l**a répartition des ménages par secteur (statut) de l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier montre une prépondérance du cycle primaire **(44.2%)** soient, **49.4%** urbains et **38.9%** ruraux. Ainsi, **79.6%** des personnes enquêtées révèlent que le ménage est à proximité de l'établissement scolaire disponible dans le village / quartier contre seulement **20.4%** qui déclarent que l'établissement scolaire public fréquenté par les enfants n'est pas à proximité du ménage. Ensuite viennent la maternelle et le secondaire avec respectivement **30.2%** et **25.2%.**

Ce qui revient à dire que, les infrastructures du cycle primaire et maternel sont très représentées, avec **74.3%** d'établissements scolaires dont, **70.4%** pour le cycle du primaire et s**64.6%** pour la maternelle. Par contre, les infrastructures d'enseignement secondaire sont moins représentées, avec **57.1%** d'infrastructures scolaires.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

La distance moyenne parcourue et le temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence est illustrées dans les statistiques contenues dans le tableau qui suit ;

Tableau 3. 6: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	113,0	22,5	112,1	19,3	112,5	20,9
	Primaire	323,8	24,0	478,2	26,8	401,7	25,4
	Secondaire	1362,1	16,7	1082,8	27,4	1221,1	22,1
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	449,7	15,8	418,3	18,4	433,8	17,1

Source: Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Graphique 3.33 : Total distance moyenne parcourue et total temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

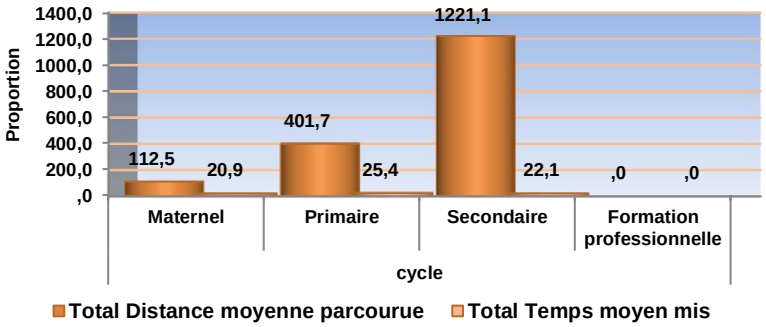

L'évaluation de la distance euclidienne qui sépare les différents ménages de l'école la plus proche fréquentée varie selon le milieu de résidence et le cycle fréquenté. En effet, le cycle du secondaire est le plus éloigné de tous les établissements scolaires fréquentés par les enfants avec une distance moyenne parcourue de **1 362.1 m** des ménages Urbains contre **1 082,8 m** des ménages Ruraux, pour un temps moyenne mis respectif de **16.7 mn** et de **27.4 mn.** Ensuite viennent le primaire et la maternelle avec une distance moyenne parcourue de **218.4 m** contre **295.2 m** et pour un temps moyenne mis respectif de **23.3 mn** et de **23.1 mn**. Le temps médian parcouru pour se rendre à l'établissement fréquenté est de **21.0** en milieu Urbain contre **24.5** en milieu Rural. Ces statistiques révèlent en plus que, les établissements scolaires publics fréquentés se concentrent sur un rayon de **5 km**, Ce qui est conforme à la norme sectorielle.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

La proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement est illustrée dans le graphique 3.34.

Graphique 3.34 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

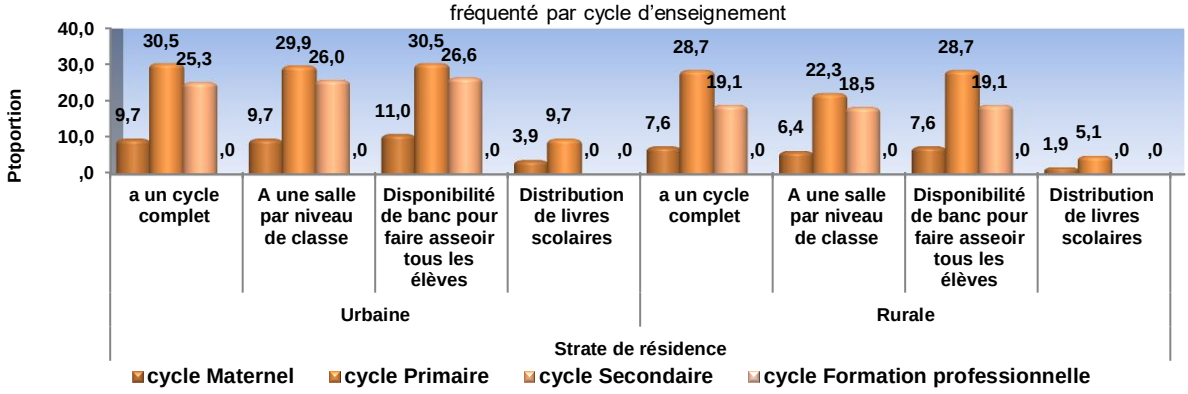

Source: Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Du graphique ci-haut, il apparait des disparités entre l les cycles d'enseignements En effet, **17.0%** des répondants affirment que l'établissement que fréquentent les enfants a un cycle complet dont, **30.5%** pour le primaire, **26.6%** pour le secondaire et **11.0**% pour la maternelle. Pour ce qui est des infrastructures scolaires, 16.4**%** affirment que l'établissement **a** une salle par niveau de classe dont, 29.9**%** pour /primaire, 26.0&% pour le secondaire. et **9.7%** pour la maternelle Pour ce qui est des équipements, **17.0%** affirment que l'établissement disposé de tables banc pour faire asseoir tous les élèves. Ce qui renchérit le fait que, les infrastructures et équipements scolaires sont plus concentrés en zone urbaine qu'en milieu rural. Pour ce qui est des commodités, seulement **3.4%** affirment que l'établissement procède à la distribution de livres scolaires dont **9.7%** dans le primaire et **3.9%** à la maternelle. Qui plus est, son contenu n'est pas souvent conforme aux besoins réellement exprimés par les établissements scolaires. Ce qui influence dans le sens de la stagnation des résultats scolaires

Grraphique 3.35 : Proportion (%) total des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

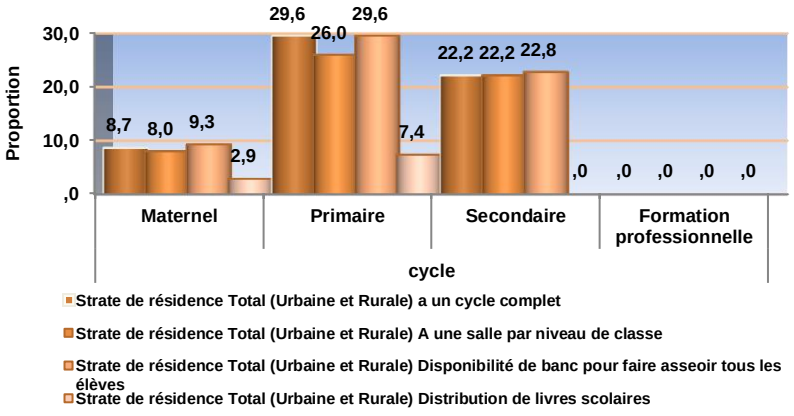

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

En effet, l'analyse des statistiques du graphique ci-contre révèle à suffisance que bon nombre d'enfants dans le primaire n'ont pas de place assise d'où la surcharge sur les places disponibles voir des enfants assis au sol. De plus, les statistiques précédentes (graphique 3.34) soulèvent le volet de la dotation d'appuis en matériel didactique sous forme de paquet minimum. Qui plus est, son contenu n'est pas souvent conforme aux besoins réellement exprimés par les établissements scolaires.

S'agissant de la régularité de l'enseignant dans la classe, les statistiques contenues dans le tableau 3.6 ci-dessous retracent la conformité de l'enseignant dans la salle de classe.

Tableau 3.6 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		-	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	**Total**
cycle	Maternel	21,8	55,2	34,5	10,3	**100,0**
	Primaire	23,0	53,3	38,0	8,7	**100,0**
	Secondaire	50,1	73,2	22,5	4,2	**100,0**
	Formation professionnelle	0.	,0	,0	,0	**,0**
	Total	**32,8**	**60,9**	**31,8**	**7,3**	**100,0**

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

La proportion des ménages satisfaits de la présence de l'enseignant dans la classe est à plus de **20%** autant au niveau de la maternelle qu'aux niveaux du primaire et du secondaire. Il vient en outre des statistiques qu'au niveau du secondaire, la proportion des ménages satisfaits de la régularité de l'enseignant est **3.7** fois supérieure soit **73.2% (**cf. graphique ci-contre).

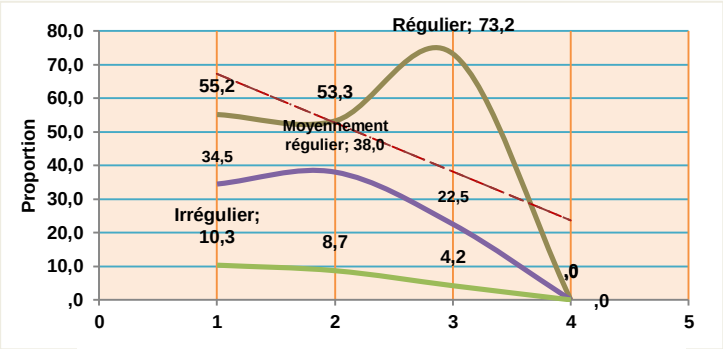

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Pour ce qui est de la gestion des établissements publics, les APEE jouent un rôle essentiel de bailleur de fonds au sein de la communauté scolaire des établissements quels que soient l'ordre et le cycle d'enseignement. L'analyse du contenu des réponses des ménages enquêtés a permis de recenser la perception des dimensions du service public développé pour garantir l'accès à une éducation scolaire de qualité. La Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu est illustrée dans le graphique 3.37.

Il ressort de ce graphique que, la principale raison est le non-respect des horaires qui compte pour **66.7%** des ménages dont, **75.0%** au secondaire et **50.0%** dans le primaire. Ensuite viennent d'autres raisons qui comptent pour **33.3%** des ménages**.** Les trois autres raisons (la durée, la réunion d'information et non d'échange et la non reddition des comptes) restent marginales.

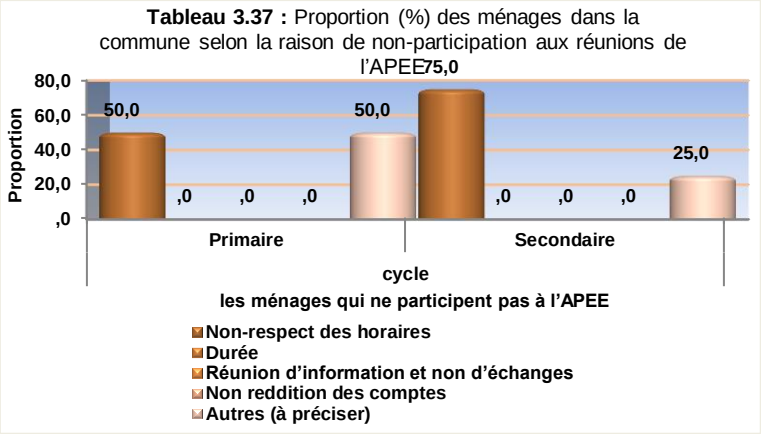

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Pour ce qui est du cout de l'éducation, l'analyse du contenu des entretiens a permis de recenser les charges éducatives par enfants dans l'établissement fréquenté. A l'échelle de la commune, trois principales dimensions se dégagent de l'ensemble des réponses. Les statistiques contenues dans le tableau 3.7 ci-après illustrent la **r**épartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.

Tableau 3.7 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais			
cycle	Maternel	5551,7	12620,7	1620,7	65,5	34,5	,0
	Primaire	641,3	9402,2	228,3	56,5	43,5	1,0
	Secondaire	11366,2	30756,3	9954,9	70,4	29,6	2,3
	Formation professionnelle	.	.	.	,0	,0	,0
	Total	5349,0	17784,9	4035,4	63,0	37,0	,8

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Du tableau ci-dessus, il ressort que la dépense scolaire moyenne (**en FCFA**) varie suivant le cycle de formation de l'enfant dans le ménage. Cette dépense est constituée pour l'essentiel des frais d'inscription, et des frais de l'**APEE** en plus d'autre frais non spécifié sic dans l'enquête. La hiérarchisation de la dépense scolaire met au premier rang, le cycle du secondaire avec un total dépenses par enfant de **52 077 F CFA**. Ensuite viennent la maternelle (**19 793.1 F CFA**), et le primaire (**10 271.7 FCFA**).

Compte tenu de la gratuité de l'éducation dans le primaire et la maternelle, une analyse plus fine des statistiques du tableau ci-haut relève un surcout de **7 172.4 F CFA** pour la maternelle soit, un trop perçu de **63.8%** par rapport aux frais exigibles. Tandis qu'au primaire le surcout est de **869.8 F CFA** soit, un trop perçu de **91.5%**.

S'agissant d'autre chose en plus des frais exigibles d'éducation seulement **08%** des ménages enquêtés a payé dont, **2.3%** des ménages au secondaire et **1.0%** au primaire.

Par ailleurs, l'analyse du contenu des entretiens a permis de capter la perception des ménages enquêtés sur la dimension du service public développé pour garantir l'accès effectif et durable à l'éducation. La proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement est illustré dans le graphique 3.38.

Graphique 3.38: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

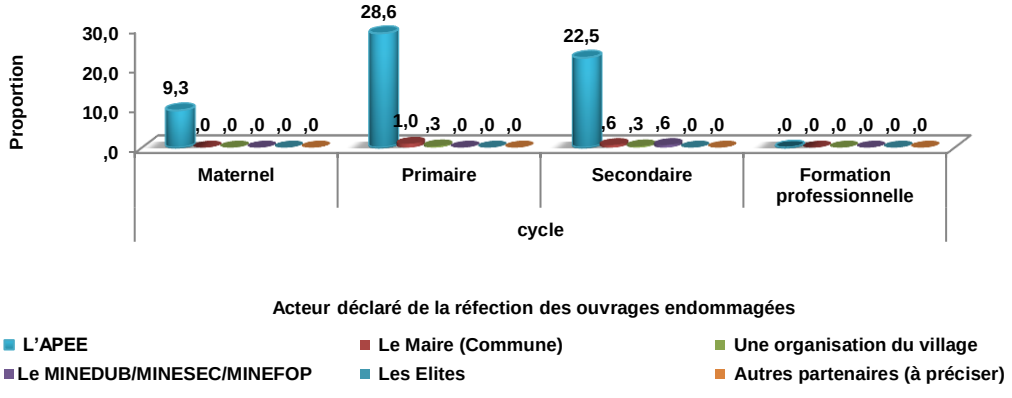

Source: Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Du graphique 3.38 ci-haut il vient que, l'**APE**E, le Maire, le **INEDUB/INESEC** ou une organisation villageoise sont les principaux acteurs intervenant dans le suivi et la maintenance des ouvrages socioéducatifs. Les statistiques affichent l'APEE à **15.1%** au premier rang des acteurs impliqués dans la réfection des ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) lors qu'ils sont endommagés dont, **28.6%** au le primaire, **22.5%** au secondaire et **9.3%** à la maternelles. Le Maire vient au second rang et ne compte que pour **1.0%** des ménages enquêtés. Les autres acteurs (**INEDUB/INESEC** et l'organisation villageoise) sont marginaux. Ce qui renchérit le rôle central que joue l'**APEE** dans le Guide des personnels de direction des établissements d'enseignement secondaire sus évoqué.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

La proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement es illustrée dans le graphique 3.39 ci-contre illustre

Du graphique 3.39 il ressort que, **5.1% des repondants** ne pas satisfaits des services d'éducation dont, **9.3%** pour le primaire, **8.0%** pour le secondaire et **3.2%** pour la maternelle.

Graphique 3.39: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

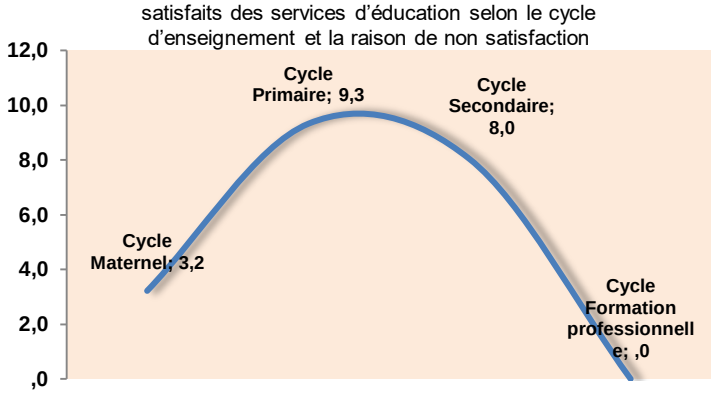

La proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement est illustrée dans le graphique 3.40.

Gaphique 3.40: proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement.

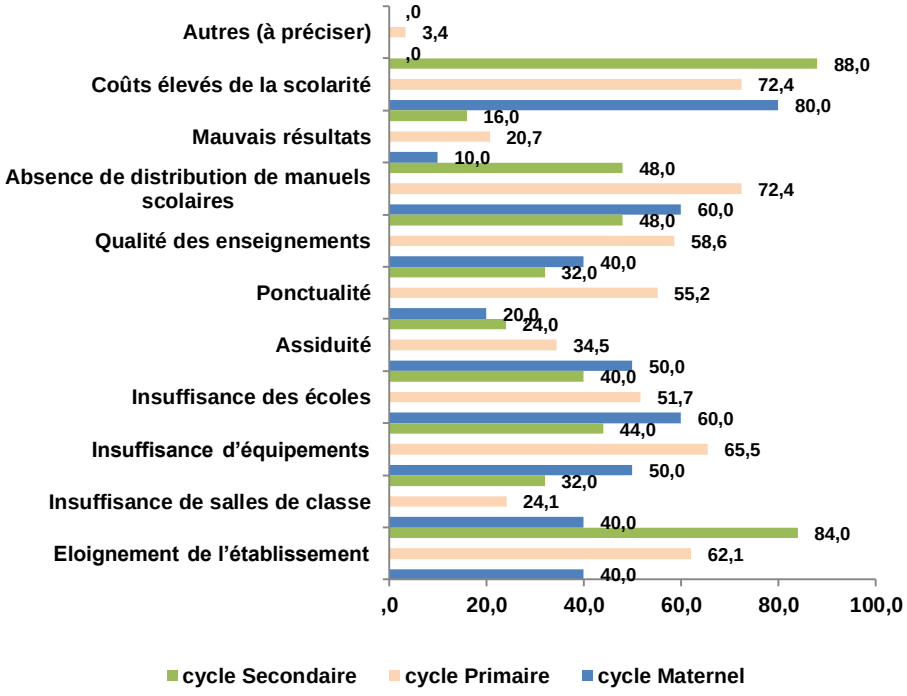

A la lecture du graphique ci-haut il vient que, la principale raison d'insatisfaction des services d'éducation réside au niveau des coûts élevés de la scolarité. En effet, un peu plus de trois tiers des ménages soit, **79.7%** révélés les coûts élevés de la scolarité selon le cycle

d'enseignement comme raison de non satisfaction. Ensuite viennent et l'Eloignement de l'établissement (**67.2%**), l'Absence de distribution de manuels scolaires (**60.9%**), l'Insuffisance d'équipements (**54.7%)**, la Qualité des enseignements (51.6%), Insuffisance des écoles (**48.4%**), la Ponctualité (**40.6%**), l'Assiduité (**32.8%)** et Autres (**1.6%**).

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

En termes d'amélioration de la situation de l'éducation des enfants, la proportion (%) des ménages selon le type d'action envisagée à l'échelle communale est illustrée dans le graphique 2.41.

Graphique 3.41,: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

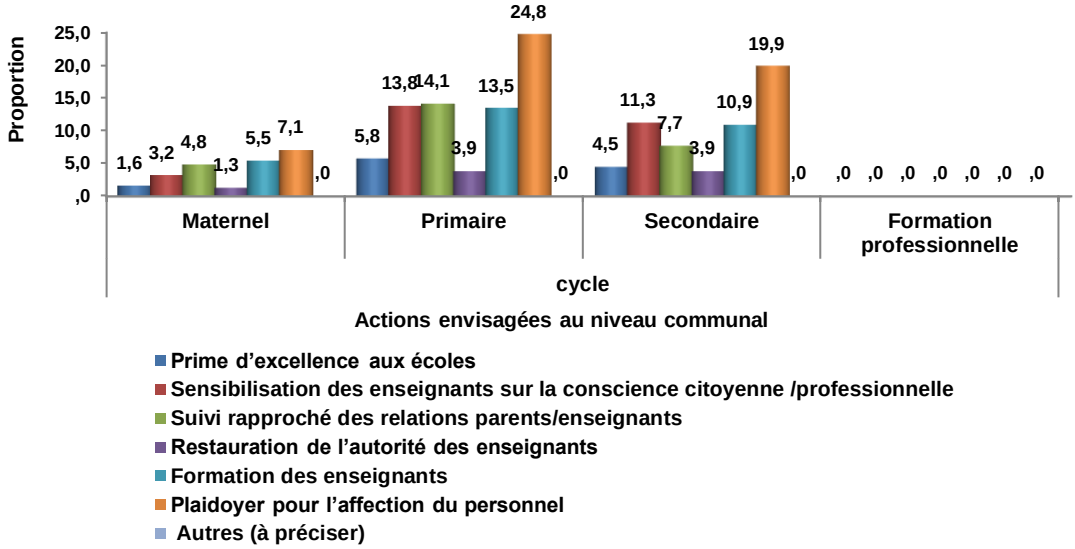

A la lecture de ce graphique il apparait que, une variabilité d'actions par type d'action, par secteur d'activités et par cycle d'enseignement. Spécifiquement, il ressort de ces statistiques les chainons d'actions ci-après ; la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle (**7.1%),** la formation des enseignants (**5.5%**), le suivi rapproché des relations parents/enseignants (**4.8%**), la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle (**3.2%**), la prime d'excellence aux écoles (**1.6%**), la restauration de l'autorité des enseignants, et autres (**0%**).

Une analyse plus fine par secteur d'activités et par cycle d'enseignement présente quelques divergences dans la hiérarchisation/priorisation des actions envisagées, bien que « la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle » demeure la priorité des priorités. En effet, cette dernière compte majoritairement avec **24.8%**, **19.9%** et **7.1%** des ménages enquêtés respectivement dans les cycles du secondaire, de la maternelle et du primaire.

Photo 3: Inspection de l'Education de Base

Par ailleurs, la proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers : *la participation aux activités de l'école, la prime aux bons enseignants, la dénonciation des enseignants indélicats, le renforcement des relations parents-enseignants, l'acquittement des cotisations, le renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'**APEE,** la diffusion des compte-rendu de la gestion de l'**APEE** , la diffusion des bonnes pratiques et le contrôle de la présence régulière des enseignants* est illustrée dans le graphique 3.42.

Graphique 3.42 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

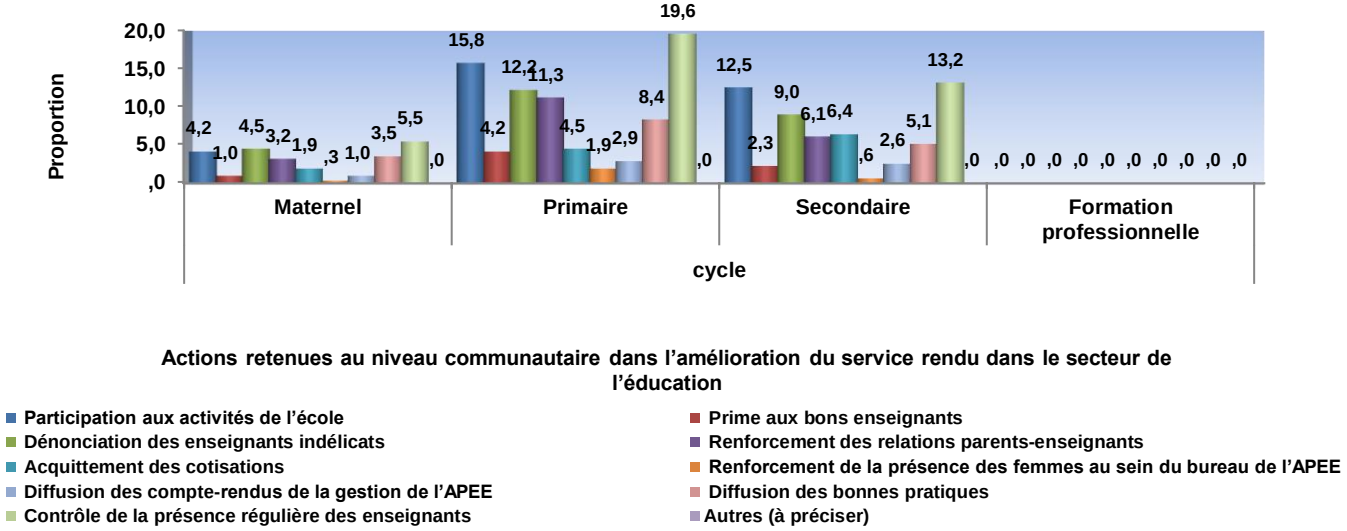

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au niveau communautaire il ressort de ce graphique que, **9.6%** des ménages s'engagent pour le contrôle de la présence régulière des enseignants en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation dont, **19.6%**, **13.2%** et **4.5%** respectivement pour le primaire, le secondaire et la maternelle. Ensuite viennent ; la participation aux activités de l'école qui compte pour **8.1%** des ménages, la dénonciation des enseignants indélicats avec **6.4%** des ménages, le renforcement des relations parents-enseignants et Acquittement des cotisations avec respectivement **5.1%** et **3.2%** des ménages. Les autres actions telles que la prime aux bons enseignants, la diffusion des comptes rendus de la gestion de l'**APEE**, le renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'**APEE** sont très peu représentées car, ne comptent que pour une frange moins importante des ménages enquêtés.

III.5 Fourniture des services communaux

Les collectivités sont en principe les communes. Elles sont régies par la **Loi n° 20 04-18 du 22 juillet 2004** fixant les règles applicables aux communes. Suivant ce texte, la commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Dans ce contexte de la régionalisation et de la décentralisation, les problèmes de développement repose principalement sur les communes.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La commune de Nitoukou offre à ses usagers des services multiples en régie directe dans ses interventions traditionnelles. De façon générale, les communes agissent sur des biens et services supports dont elles ont la tutelle**.** Les services sont commandités par les élus municipaux et ont pour principaux destinataires les usagés (résidents locaux et non-résidents. La présente enquête s'est intéressée à l'offre des services aux usagers résidents, à la perception que ceux-ci ont et au temps mis pour l'obtention du service. Le graphique 3.43 illustre la demande de service, accueil à la commune et le temps mis pour l'obtention du service.

Graphique 3.43 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

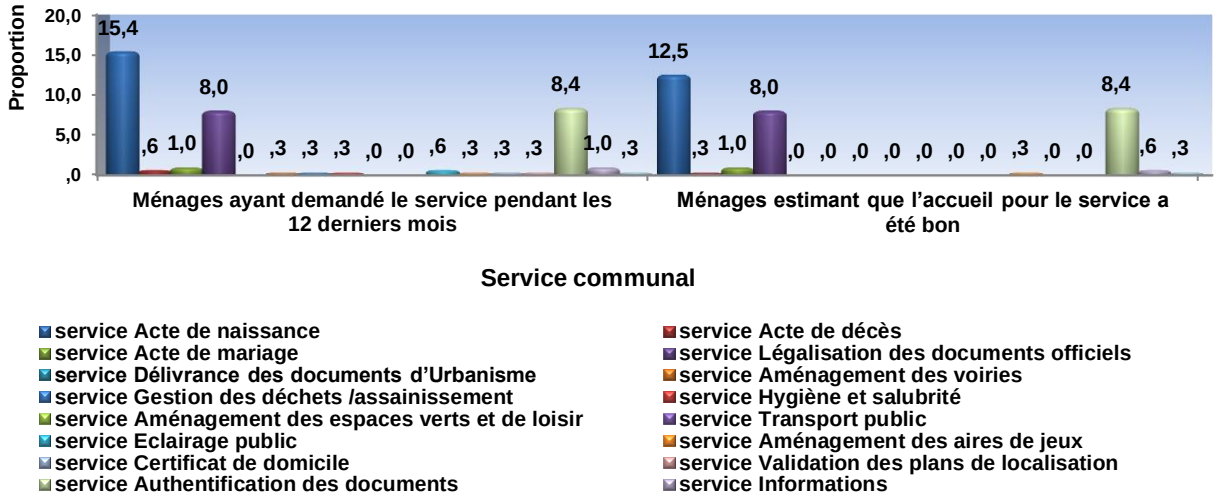

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

La commune de Nitoukou offre à ses usagers des services multiples en régie directe dans ses interventions traditionnelles. De façon générale, les communes agissent sur des biens et services supports dont elles ont la tutelle**.** Les services sont commandités par les élus municipaux et ont pour principaux destinataires les usagés (résidents locaux et non-résidents. La présente enquête s'est intéressée à l'offre des services aux usagers résidents, à la perception que ceux-ci ont et au temps mis pour l'obtention du service. Le graphique 3.43 illustre la demande de service, accueil à la commune et le temps mis pour l'obtention du service.

Graphique 3.43 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

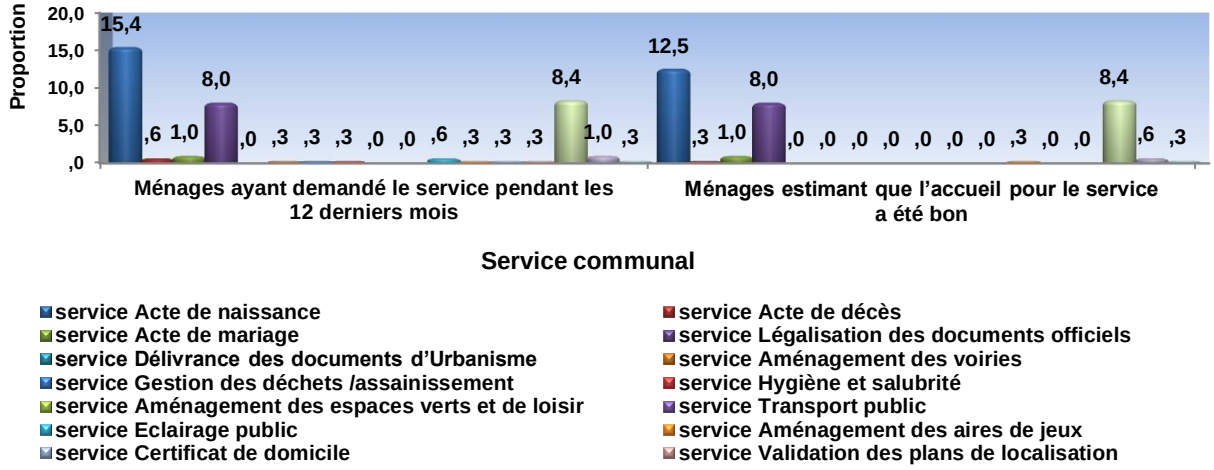

Source: Enquête CCAP2, NITOIKOU 2022

Ces douze derniers mois, la demande de service des usagés résidents locaux a été portée sur (cf. graphique ci-haut). Il ressort des statistiques que, la demande de services était portée majoritairement sur le service de l'acte de naissance soit, **15.4%** des ménages enquêtés. Ensuite viennent les services d'authentification des documents et de légalisation des documents officiels respectivement avec **8.4%** et **8.0%.** Quant à l'offre de service dans l'établissement de l'acte de mariage, la délivrance des documents d'Urbanisme et autres, la demande enregistrée est faible avec une moyenne de **0.2%** des ménages enquêtés. Ces trois services sont considérés ici comme les plus sollicités par les ménages de la Commune. S'agissant de l'accueil pour le service, il est à **100%** apprécié par l'ensemble des usagés.

Pour ce qui est de la perception du délai pour rendre le service communal, la proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal est illustrée dans le graphique 3.44 :

Graphique 3.44: Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

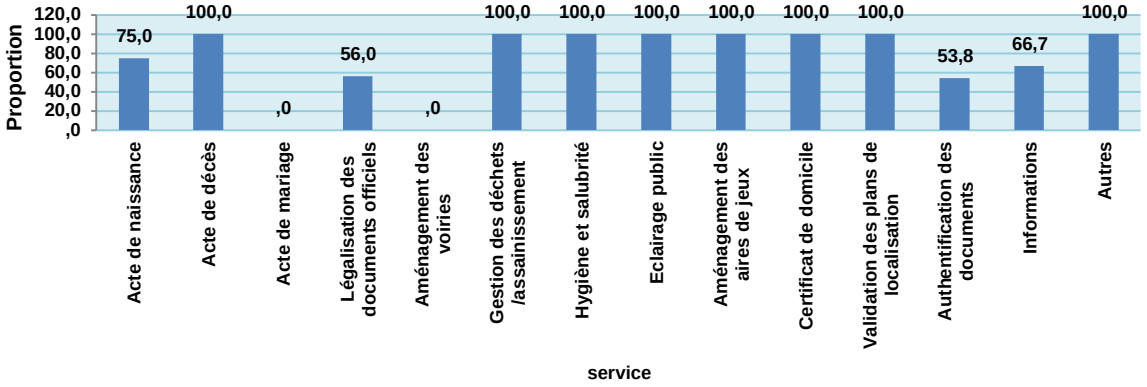

Source: Enquête CCAP2, NITOIKOU 2022

Du graphique ci-haut il vient que, la quasi-totalité des ménages soit **100%** trouvent long ou très long les délais de fourniture de services ci-après ; Acte de décès, gestion des déchets /assainissement, Hygiène et salubrité, Eclairage public, Aménagement des aires de jeux, Certificat de domicile, Validation des plans de localisation et Autres. Ensuite viennent l'établissement des Acte de naissance (**75.0%**), Informations (66.7%), la légalisation des documents officiels (**56.0%**), et l'Authentification des documents (**53.8%),**

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

L'enquête s'est portée à ce niveau sur deux principaux goulots d'étranglement dans la chaine de la fourniture des services communaux. La proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal est illustrée dans le graphique 3.45.

Graphique 3.45 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

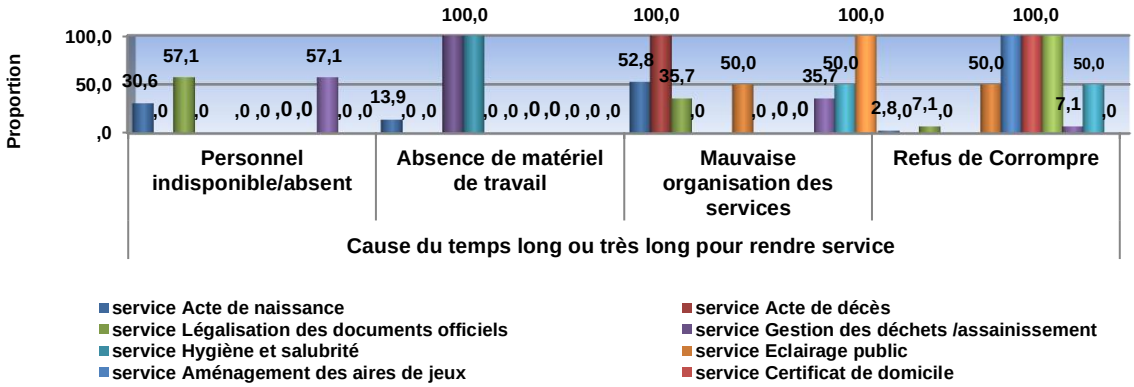

Source: Enquête CCAP2, NITOIKOU 2022

Les causes de cette attente sont entre autres le refus de Corrompre (**34.8%**), la mauvaise organisation des services (**34.5%**), l'absence de matériel de travail (**17.1%**) et l'indisponible/absence du personnel (**12.1%**).

Pour ce qui est du pourboire pour obtenir le service communal, la Proportion (%) des ménages ayant payé est illustrée dans le graphique 3.45.

Graphique 3.46 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

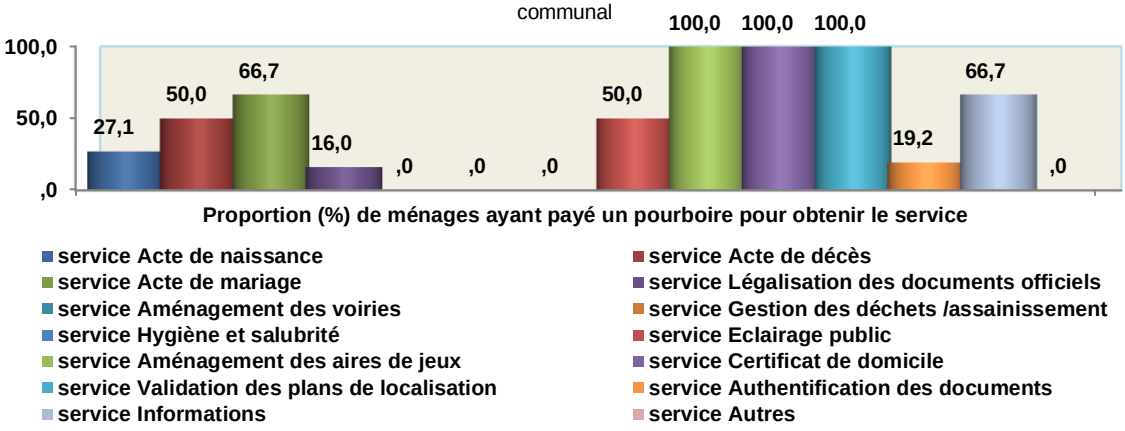

Source: Enquête CCAP2, NITOIKOU 2022

La proportion des usagés ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

est très forte : **100%** pour des usagers qui sollicitent l'aménagement des aires de jeux, un Certificat de domicile et la validation des plans de localisation. Elle est assez forte pour des usagers qui sollicitent l'acte de mariage (**66.7%**), l'information (**66.7%**), l'acte de décès (**50.0%**) et l'éclairage public (**50.0%**). Elle est moyennement forte pour des usagers qui sollicitent l'acte de naissance (**27.1%**), l'authentification des documents (**19.2%**). Et elle est de **16.0%** pour la légalisation des documents officiels.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Au regard des résultats de l'enquête quatre aspects illustrés dans le graphique ci-contre attirent l'attention à savoir :

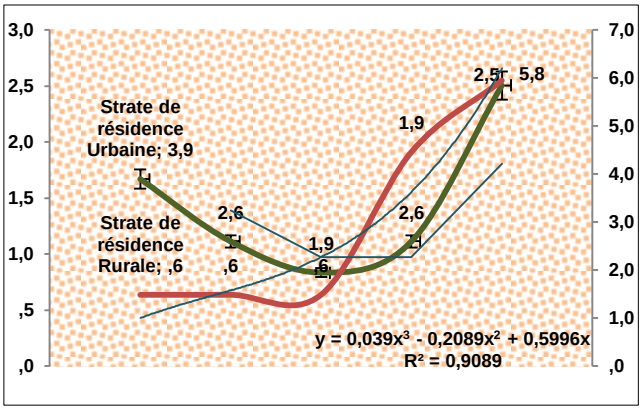

☞ La communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière qui se situe en moyenne à **2.3%.** En dehors des conseillers municipaux, seulement **3.9%** et **0.6%** des ménages respectivement en milieux urbain et rural sont au courant leur village/quartier est impliqué dans la programmation.

☞ Communication sur le budget annuel qui se situe en moyenne à **1.6%.** Excepté les conseillers municipaux, seul **2.6%** et **0.6%** des ménages respectivement en milieux urbain et rural sont au courant que leur village/quartier est impliqué dans la budgétisation. L'on constate que l'information à ce niveau connait une nette régression en milieu urbain. Cependant la même tendance est observée en milieu rural compte tenu du caractère peu participatif de ce budget.

☞ Seul **1.3 %** des ménages dont, **1.9%** et **0.6%** respectivement en milieux urbain et rural sont au courant des dépenses et recettes de l'année dernière. La tendance est toujours à la baisse.

☞ L'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement est en

dessous de **5%**. Cette valeur est à la hausse et cela implique qu'au moins **2.6%** des ménages urbain et **1.9%** des ruraux sont au courant de l'appui de la commune dans la mise en œuvre actions de développement au niveau local.

☞ l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement est à la hausse **(4.2%). C**ela implique **5.8%** des ménages urbains et **2.5%** ruraux sont au courant que leur village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation.

III.5.4 Appréciation des services communaux

La proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux est illustrée dans le graphique 3.48.

Il ressort des statistiques du graphique ci-contre que, en moyenne **20.9%** des ménages enquêtés ne sont pas satisfaits des services communaux dont, **54%** et **46%** sont respectivement en milieux urbain et rural.

Pour ce qui est de la raison de non satisfaction, la proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction est illustrée dans le graphique 3.49.

Graphique 3.48 Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux

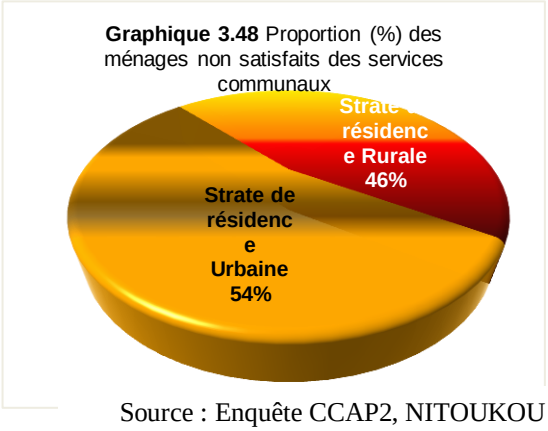

Source : Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Graphique 3.49 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

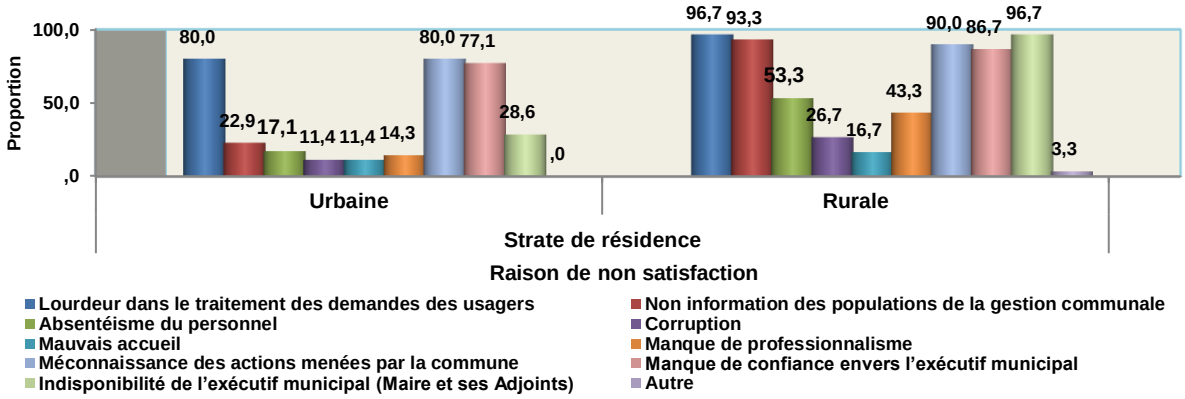

Source: Enquête CCAP2, NITOUKOU 2022

Dans l'ensemble, moins de la moitié des ménages soit **40.5%** déclare ne pas être satisfait des services rendus par la commune. Dans cette proportion des enquêtés, les raisons de non satisfaction sont nombreuses et à des niveaux divers selon la strate de résidence. Ces raisons sont à hauteur de : **87.7%** pour la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers , **84.6%** pour la méconnaissance des actions menées par la commune, **81.5%** pour le manque de confiance envers l'exécutif municipal, **60.0%** pour l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints), **55.4%** pour non information des populations de la gestion communale**, 33.8%** pour l'absentéisme du personnel, **27.7%** pour le manque de professionnalisme, **18.5%** pour la corruption, 13.8% pour le mauvais accueil et en fin Autre à hauteur de **1.5%.**

Photo 4 : Hôtel de Ville de NITOUKOU

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

En termes d'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale, la proportion (%) des ménages selon le type d'action envisagée à l'échelle communale est illustrée dans le graphique 3.50.

Tableau 3.8 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	30,5	1,9	28,6	,6	1,3	,6	13,0	48,1	39,6	,0
	Rurale	59,9	22,9	83,4	8,9	5,7	1,9	15,3	23,6	38,2	,0
	Total	45,3	12,5	56,3	4,8	3,5	1,3	14,1	35,7	38,9	,0

Source: **Enquête CCAP2, commune 2022**

Pour inverser la tendance observée plus haut, les statistiques en présence affichent les chainons d'actions ci-après ;participation aux activités communautaires notamment, dans la mise en œuvre des solutions endogènes (**56.3%),** contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté (**46.3%**), participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune (**38.9%**), adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires (**35.7%**), sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires (**14.1%**), alimentations et exploitations des boîtes à suggestion (**12.5%**), consultation du babillard de la commune (**4.8%**), animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires(**3.5%**), et enfin la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires (**1.3%**).

Une analyse plus fine par strate de résidence révèle des choix très divergents entre les ménages urbains et ruraux (cf. graphique 3.50). En effet à l'observation, l'ordre des priorités affichées reste en cohérence avec les tendances sus présentées dans le graphique 3.47 (sous chapitre III.5.3). Ce qui souligne le degré d'engagement citoyen porté par chaque strate de résidence dans l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale**.**

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ATION PUBLIQUE

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins.

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Ere disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions.

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

La composition du comité de suivi – évaluation participatif se présente comme suit **:**

- **Le president :**
- **Le rapporteur :**

- **Les members** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religious ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

ACCES A L'EAU POTABLE											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
Améliorer le taux d'accès à l'eau potable	Renforcer les capacités organisationnelles des populations	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunio sensibilisation	0	15	commune de Nitoukou	GIARD
		Redynamisation/mise en place du COGES	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs	25%	100%	Commune de Nitoukou	Statistiques de la Commune et analyses ex-ante, à moyen terme et ex-post
		Mise en place de nouveaux COGES	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunion de création des COGEs	30	100	Commune de Nitoukou	Statistiques de la Commune
		Formation/ recyclages des COGES et artisans réparateurs	Responsable secteur eau				Rapport / PV de réunion de formation des COGEs	10	50	Commune de Nitoukou	Enquête CAP
		Organisation des campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Responsable secteur eau				Nombre d'association des bénéficiaires opérationnelle assurant la gestion et l'entretien de l'infrastructure	0	50	Commune de Nitoukou	GAR et SWOT
	Pérenniser les investissements réalisés en améliorant l'entretien et prévoyant le financement du renouvellement	Fourniture d'une caisse à outils aux artisans réparateur	Responsable secteur eau					0	15	Commune de Nitoukou	Appréciation du taux de couverture et confirmation par le Sectoriel des rapports Suivi/Evaluation
		Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Responsable secteur eau				Taux de contribution au fonctionnement duCOGE	65%	100%	Commune de Nitoukou	Enquêtes auprès des ménages
		Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGE	Responsable secteur eau				Fiches de suivi-évaluation des comptes	0	37	Commune de Nitoukou	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
		Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	Responsable secteur eau				Rapports/PV réunions de sensibilisation	0	100	ommune de Nitoukou	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
	Réhabiliter les points d'eau en panne	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Responsable secteur eau				Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	3	ommune de Nitoukou	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	Responsable secteur eau				Rapports/PV réunions de sensibilisation	0	100	ommune de Nitoukou	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Responsable secteur eau				Taux de contribution au déplacement des artisants réparateurs	65%	100%	Commune de Nitoukou	Enquêtes auprès des ménages
	Construire de nouveaux points d'eau potable	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Responsable secteur eau				Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	3	ommune de Nitoukou	
		Donation du site de construction d'un point d'eau	Responsable secteur eau				PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site	37	47	ommune de Nitoukou	Enquête par échantillonnage réalisée et analysée durant la 1ère, , 2ème, et 3ème anné
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Responsable secteur eau				Taux de contributions des ménages	0%	100	ommune de Nitoukou	Analyse trimestrielle des registres

ACCES AUX SOINS DE SANTE											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité	**Réduuire le coût d'accès aux soins de santé**	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COSA	Représentant chef de district de santé				Rapport / PV de réunio sensibilisation	0	15	commune	GIARD
		La négociation des jumelages et intercommunalités	Représentant chef de district de santé				rotocole d'accord	0	5	Commune	Enquête statistique Commune/MINSANTE
		Le Développement de partenariats publics-privés	Représentant chef de district de santé				Pv de négociation/Protocol e d'accord	0	5	Commune	Statistiques commune réalisées chaque année
	Amélioration de la gestion des FOSA	Subvention de la COSA	Représentant chef de district de santé				Taux de contribution des ménages	0	100	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Représentant chef de district de santé				Fiche de suivi évuation des présences			Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Représentant chef de district de santé				Ficche de déchzrge plaidoyer			Commune	Statistiques de la Commune
		La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Représentant chef de district de santé				Fréquence des travauxl/Fiche de	0%	100%	Commune	Enquêtes auprès des ménages
		L'accueil et la prise en charge des patients	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	65%	100%	Commune	GIARD
		L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Représentant chef de district de santé				Taux de contribution des ménages	30	100	Commune	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
	Extension/réhabilitatio n/Equipements des formations sanitaires	plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	65%	100%	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	0%	25%	Commune	PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site
	Formations Sanitaires su	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion	0%	37%	Commune	Analyse trimestrielle des registres
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé				Fiche de décharge plaidoyer/PV réunion			Commune	

ACCES A L'EDUCATION SCOLAIRE											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
Acceder à une éducation de qualité	Amélioration de la gestion des établissements scolaires	Participation aux activités de l'école	Responsable secteur Education				Fiche de préennce/PV réunion	0	100	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Prime aux bons enseignants	Responsable secteur Education				Taux de contribution des ménages			Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Renforcement des relations parents-enseignants	Responsable secteur Education				PV réunion			Commune	Statistiques de la Commune
		Contrôle de la présence régulière des enseignants	Responsable secteur Education				Fiche de suivi évaluation/Fiche de contrôle	0%	100%	Commune	Enquêtes auprès des ménages
	Amélioration la qualité de l'éducation scolaire	Dénonciation des enseignants indélicats	Responsable secteur Education					65%	100%	Commune	GIARD
		Acquittement des cotisations	Responsable secteur Education				Taux de cotisation des ménages	30	100	Commune	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
		Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Responsable secteur Education				Taux de parité Homme/Femme	65%	100%	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Responsable secteur Education				Copie méssage diffusé	0%	25%	Commune	PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site
		Diffusion des bonnes pratiques	Responsable secteur Education				PV réunion de sensibilisation des ménages	0%	37%	Commune	Analyse trimestrielle des registres

ACCES A L'OFFRE DE SERVICES COMMUNAUX											
Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période			Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				2022	2023	2024					
Améliorer l'offre des services communaux	Faciliter l'intervention de lacommune	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information	0	100	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque
		Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Responsable secteur Institution Communale				Nombre de suggestion			Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information			Commune	Statistiques de la Commune
		Consultation du babillard de la commune	Responsable secteur Institution Communale				Nombre de visites	0%	100%	Commune	Enquêtes auprès des ménages
		Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Responsable secteur Institution Communale				Taux de couvertutre de programme	65%	100%	Commune	GIARD
		Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Responsable secteur Institution Communale				Plaan média	30	100	Commune	SWOT et analyse trimestrielle des registres de cotisations
		Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaire	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information	65%	100%	Commune	Enquêtes de satisfaction auprès des ménages menée chaque année
		Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Responsable secteur Institution Communale				Liste des membres/Nombre de groupes d'écoute constitués	0%	25%	Commune	PV réunion/acte de donnation/attestation d'abandon du site
		Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Responsable secteur Institution Communale				Fiche de présence/PV réunon de sensibilisation et information	0%	37%	Commune	Analyse trimestrielle des registres

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Bien que le concept de satisfaction soit différemment compris par l'ensemble des bénéficiaires, les ménages enquêtés ont fait preuve de leur vif intérêt pour l'offre des biens et services publics dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux. Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction et les préoccupations des ménages par rapport à l'offre des biens et services publics dont ils bénéficient, réalisés entre le 1er Avril et le 30 Juin 2022 dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. Dans l'ensemble, les résultats permettent de tirer les constats majeurs suivants :

- les ménages bénéficiaires à la base ont une vision pertinente des principales dimensions de la qualité des ouvrages et de celles du service public dans les secteurs de l'eau, la santé, l'éducation et des services communaux ;
- une forte proportion des répondants tous genres confondus, sont satisfaits des différentes dimensions définissant la qualité des ouvrages socio collectifs d'utilité publique et, ainsi que l'offre de services offert ;
- selon le milieu de résidence, sur plusieurs aspects notamment, la qualité de l'eau de la principale source d'approvisionnement, le temps d'attente au point d'eau, l'utilisation des recettes, la proportion des ménages satisfaits est assez proche ; sur les aspects ci-dessus cités, l'écart de satisfaction est peu significatif. Toutefois, au sujet de l'adéquation du prix payé pour l'accès à l'eau potable, l'éducation et la santé, la proportion des ménages insatisfaits est trois fois inférieure à celle des ménages qui recourent à l'offre des biens et services publics dans les secteurs ciblés par l'enquête.

A ce titre, on peut conclure que la proportion des ménages qui, sur les différents variables, se sont déclarés satisfaits ou non satisfaits, méritent en principe l'application d'un coefficient ajusteur. Par ailleurs, les limites de la présente enquête sont liées au fait que l'on n'a pas pu apprécier ;

- la quantité d'eau puisée par jour en comparaison aux besoins effectifs des usagers ;
- les niveaux de prix satisfaisants sur l'offre des biens et services publics

Aussi, convient-il de souligner une contrainte majeure, l'absence de référentiel (normes ou indicateurs) en matière de satisfaction des bénéficiaires, soit au niveau national ou international, qui n'a pas permis de baliser l'analyse et de s'aviser des changements souhaités. En dépit des insuffisances ou des contraintes, l'exercice de mesure de la satisfaction par rapport à la perception des ménages bénéficiaires est sans conteste une alternative qui apportera des changements notables dans la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein de cette collectivité en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socioéconomiques durables et de qualité.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRES DE L'ENQUETE SCORECARD

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONALCOMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

Annexe 2 : Questionnairesdel'enquête ScoreCard

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I.IDENTIFICATION		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	|__|__|/|__|__|/|__|

	_____	__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'a 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête _____ 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau	|__|

CODES

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

S1Q13 _____

Section II. EAU POTABLE			
			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C.Forage avec pompe à motricité humaine D.Forage avec pompe électrique E. Borne-fontaine F.Source G.Réseau d'adduction d'eau H. Adduction en eau potable(CAMWATER) I.Rivière	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6.Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion,	A=COGES	|__|

***Section II*. EAU POTABLE**			
	l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	B=Commune C=CAMWATER D=Communauté E=Autres	|__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ?1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q20		|__|
S2Q18	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q19	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q21		|__|
S2Q20	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ?1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q21	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ~~S2Q22.~~ ⟶		|__|
S2Q22	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q23	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|

Section II. EAU POTABLE			
	réponses possibles). Autre action ?	B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	|__|
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	|__|
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	|__|
		B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	|__|
		B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	|__|
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= un mètre 2= 2Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied ?(unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q04 à S3Q12 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|

Section III. SANTE			
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien a-t-il payé pour une consultation ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||_ _||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ?1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non S3Q12** ⟶		|__|
S3Q11	Les médicaments y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ?1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE . L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements . L'accueil et la prise en charge des patients . La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	|__| |__| |__| |__|

Section III. SANTE			
		. Plaidoyer pour l'affectation du personnel . Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__|__|
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q01	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q02	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 4 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, allez à S4Q05		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q05	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q06	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q07	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquentent vos enfants (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 =		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|

***Section IV*. EDUCATION**					
	m 2 = Km				
S4Q08	Quel est le temps moyen mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'ils fréquentent ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	
S4Q10	Le centre de formation professionnelle que fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				|__|
S4Q11	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q12	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ?1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q14	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q15	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q16	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 2 aller à S4Q16	|__|	|__|	|__|	

Section IV. EDUCATION					
S4Q16a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires B. Durée C. Réunion d'information et non d'échanges D. Non reddition des comptes X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|	
S4Q17	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ------- --(en FCFA)	Inscription -------- -(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)	APEE ---------- --(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ---------- -----(en FCFA)	Autres frais ------ ---------(en FCFA)	Autres frais ------- --------(en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q18	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q19	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ?1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S4Q21	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q22***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q22	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de				

	***Section IV*. EDUCATION**				
	l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel				
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants X. Autres (à préciser)	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) –0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a* *Sinon, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1 S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|_	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
des documents				_|			
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|_ _|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|_ _|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse)1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers |__| B. Non information des populations de la gestion communale |__| C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel |__| C2. Corruption |__| C3. Mauvais accueil |__| C4. Manque de professionnalisme |__| D Méconnaissance des actions menées par la commune |__| E Manque de confiance envers l'exécutif municipal |__| F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) |__| X. Autres (à préciser) _____ |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté |__| B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion |__| C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) |__| D. Consultation du babillard de la commune |__| H. Interventions dans les radios communautaires |__| H1 Animation des tranches d'antenne |__| H2 Suivi des tranches horaires dédiées |__| H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées |__| H4 Adhésion à des groupes d'écoute |__| I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune |__| X. Autres (à préciser) : _____ |__|

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ |__|__|

S1Q02 Département _____ |__|__|

S1Q03 Lot de Communes _____ |__|__|

S1Q04 Commune _____ |__|__|__|

S1Q05 Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____ |__|

S1Q06 Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q09 Nom du superviseur communal _____

S1Q10 Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ |__|

S1Q11 Z_____

Résultat de la collecte _____

1=Enquête complète 3=Refus
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
6=Autres (à préciser)

S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :**Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
	confessionnel				
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONALCOMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	**S2Q01 :**Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :**Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :**Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :**Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__ |__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONALCOMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification	
S1Q01	Région _____ |__|__|
S1Q02	Département _____ |__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____ |__|__|
S1Q04	Commune _____ |__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____ |__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____
S1Q10 **S1Q11**	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____Y_____Z_____ |__|
	Résultat de la collecte _____ |__| 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : |__| 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONALCOMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

	Section 1 : Identification	
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ?1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|

S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?	|__|__|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONALCOMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X	|__|
S1Q14	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
	Si non allez au type suivant				
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Aides aux indigents	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements
(mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements
(mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)